

# JOURNAL OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(49<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1<sup>re</sup> séance du mercredi 9 novembre 1988

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1977).

#### INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

##### Industrie

- M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Roger Mas, rapporteur pour avis de la commission de la production.
- MM. Alain Madelin,  
André Billardon,  
Franck Borotra,  
Bruno Durieux,  
Jacques Rimbault.

### PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ ROSSINOT

M. Christian Spiller.

Réponses de M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, aux questions de : MM. Eric Doligé, Jean-Louis Masson, Mme Roselyne Bachelot, M. André Labarrère.

M. le ministre.

Réponses (*suite*) de M. le ministre aux questions de : MM. Roland Blum, Georges Durand, Claude Gaillard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 1997).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,**  
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1989 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

### INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INDUSTRIE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire concernant l'industrie.

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

**M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, mes chers collègues, depuis 1981, la politique industrielle française a connu trois phases : après la période des grandes restructurations industrielles facilitées par les nationalisations, ce fut, de 1986 à 1988, le mouvement de privatisation et de désengagement systématique de l'Etat ; aujourd'hui, le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, et votre propre département ministériel tendent, par ce budget, à favoriser le développement des entreprises et l'amélioration de leur productivité.

Il n'en demeure pas moins que l'action menée par le Gouvernement en faveur de l'industrie - j'insiste sur ce point dès maintenant - ne se traduit pas seulement au travers des crédits de votre budget, mais par diverses mesures fiscales et financières qu'il convient de rappeler pour mieux situer la politique du Gouvernement en la matière. Ces mesures, nous les avons adoptées en première partie du projet de loi de finances.

Il s'agit d'abord de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 42 à 39 p. 100 pour les bénéficiaires non distribués - soit un coût de 3,9 milliards de francs - et de l'exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvelles et pour les reprises d'entreprises en difficulté, soit un coût de 3,5 milliards de francs. Le total de ces deux mesures représente déjà presque la moitié du budget de l'industrie.

Il s'agit également du report d'imposition des plus-values en cas de transformation d'une société de personnes en société passible de l'impôt sur les sociétés, de diverses dispositions favorables à la constitution de fonds propres, de la majoration du crédit d'impôt-formation et du dé plafonnement ou de l'allègement des cotisations versées par les entreprises pour les allocations familiales, cette dernière mesure ne faisant pas partie de la loi de finances.

A ces dispositions de caractère fiscal ou concernant les charges sociales, s'ajoutent des mesures tendant à abaisser le coût du crédit, notamment au travers des Codevi.

Cet ensemble favorise donc le développement des entreprises et complète les actions menées par le ministère de l'industrie.

Je tiens également à souligner le fait que notre discussion se situe à un moment où tous les prévisionnistes indiquent que la conjoncture économique dans laquelle évoluent nos entreprises est particulièrement favorable. Nous assistons à une reprise très vive de l'investissement et de la production industrielle, et la productivité des entreprises n'a jamais été aussi bonne qu'actuellement. Un environnement favorable aux entreprises rend moins nécessaire l'action directe de soutien de l'Etat et moins d'aide peut être justifié par moins d'impôts.

Il n'en reste pas moins vrai que vous héritez, monsieur le ministre, d'une situation difficile, car votre prédécesseur tenait un discours de libéralisme à outrance, de désengagement systématique de l'Etat, qui s'est traduit par une baisse diastatique des budgets de 1987 et de 1988 : pratiquement 25 p. 100 en 1987 et presque 13 p. 100 en 1988. Bref, il était très difficile, sur cette lancée vers le bas, de redresser la situation pour 1988. La quasi-stabilisation à laquelle le Gouvernement est arrivé constitue déjà une performance quand on sait la manière dont les dépenses publiques ont tendance à poursuivre sur leur dérive en fonction des évolutions passées.

Cette quasi-stabilisation des dépenses de 1989 par rapport à 1988 se traduit, en fait, par une augmentation de celles dont vous avez directement la maîtrise, c'est-à-dire les crédits de politique industrielle hors subventions aux chantiers navals ; lesquelles sont en augmentation significative.

Quelles sont, mes chers collègues, les priorités de ce budget ?

La première priorité est certainement la mobilisation de l'ensemble des compétences qui entourent les petites et moyennes entreprises industrielles au niveau local.

A cet égard, les crédits du budget du ministère de l'industrie sont en augmentation et l'élu régional et local que je suis - comme nombre d'entre nous dans cette assemblée - ne peut que se réjouir de la priorité donnée à cette action de votre ministère.

Je tiens à souligner que vous avez choisi d'imputer ces crédits essentiellement aux contrats de Plan passés avec les régions. Cela est, certes, de bonne méthode et correspond à une règle du jeu que nous avons souhaitée dans la période 1981-1986, et que le précédent gouvernement a poursuivie. Je me réjouis d'ailleurs que l'actuel Gouvernement continue à soutenir les contrats de Plan Etat-région.

Je me permets cependant, monsieur le ministre, de souhaiter que l'ensemble de vos disponibilités financières ne soit pas entièrement obéré par les seuls contrats de Plan avec les régions, mais que vous puissiez conserver des possibilités d'action pour soutenir les initiatives des collectivités locales autres que les régions. Je pense aux conseils généraux dont certains mènent des actions économiques qu'il conviendrait de conforter, aux grandes villes, à des syndicats de communes qui interviennent notamment par le biais des chartes intercommunales de développement et d'aménagement, voire à d'autres organismes publics, semi publics ou privés susceptibles de mener des actions d'intérêt général qui mériteraient d'être soutenues par l'Etat.

Cela peut même intéresser, monsieur le ministre, des grandes entreprises nationales publiques ou d'autres ; je pense à Saint-Gobain, que vous connaissez bien, qui mène des actions de reconversion, des actions de soutien au déve-

loppement local, au développement industriel, et que le ministère de l'industrie devrait pouvoir accompagner, orienter, impulser, soutenir.

Je souhaiterais donc, et la commission des finances a suivi cet avis, que le budget du ministère de l'industrie conserve des disponibilités pour pouvoir accompagner l'ensemble de ces initiatives, les coordonner et assurer leur cohérence.

Vos crédits pour mener ces actions sont en augmentation, mais la diminution des crédits de report pour 1989 vous laisse malheureusement des marges de manœuvre trop faibles, et je ne peux que le déplorer.

Je veux également souligner, dans le cadre de cette première priorité, l'intérêt de maintenir, voire d'élargir les compétences de la délégation à la P.M.I. Je vous suggère, d'en faire une délégation à la P.M.E. et à la P.M.I. Vous avez, auprès de vous, un ministre délégué chargé du commerce et de l'artisanat. Ce serait une bonne occasion d'élargir les compétences de cette délégation.

Toujours à propos de ce chapitre du développement local, je veux évoquer la mission que j'ai effectuée aux Etats-Unis, en ma qualité de rapporteur spécial, pour étudier les aides publiques à la création d'entreprises et à la création d'emplois locaux. J'ai tiré de cette mission des conclusions et des propositions de décisions législatives ou d'actions gouvernementales qui figurent dans mon rapport écrit. Je souhaiterais que nous puissions développer et mettre en œuvre certaines d'entre elles.

La première, qui ne coûterait rien et qui serait très favorable à la création d'entreprises à technologie avancée, consisterait à réviser la législation, afin que la valorisation de ce que l'on appelle les apports en industrie puissent être considérée comme un apport de capitaux propres pour la constitution des sociétés. Je me permets de suggérer que votre ministère insiste auprès de la chancellerie pour qu'intervienne une modification législative en ce sens.

Je veux également rappeler ma troisième proposition : mettre en place un crédit d'impôt de nature à inciter les particuliers à investir leur épargne dans la création d'entreprise. Un amendement a été présenté au cours de la discussion de la première partie du projet de loi de finances et il sera réexaminé prochainement. Je souhaiterais que votre ministère m'accompagne dans cette démarche face au ministère de l'économie pour mener à bonne fin cet amendement.

Les autres propositions que je me suis permis de formuler à la suite de cette mission aux Etats-Unis demandent à être techniquement précisées. Il est, bien sûr, indispensable qu'elles soient portées par une volonté politique et j'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez vous en faire le porte-parole auprès de vos collègues du Gouvernement.

Telles sont les observations que je voulais formuler sur la première priorité de votre ministère : la mobilisation des compétences qui entourent les P.M.I. au niveau local. Je dois souligner que nous approuvons totalement cette priorité.

La deuxième priorité est le soutien des efforts pour développer l'innovation, introduire de nouvelles technologies dans les entreprises et accroître les investissements immatériels.

Les crédits de l'Anvar augmentent de 110 millions de francs ; un fonds d'innovation industrielle doté de 75 millions de francs est créé, une mesure nouvelle pour le développement de la recherche industrielle et l'innovation bénéficie de 185 millions de francs en crédits de paiement ; il y a encore la procédure Meca pour les investissements productifs et le programme Logic pour les logiciels informatiques ; enfin le financement du programme Eurêka passe de 10 millions à 80 millions de francs. Toutes ces mesures vont dans le bon sens et tendent à développer l'innovation et la recherche, la recherche coopérative notamment.

Troisième priorité : adapter l'offre industrielle aux exigences de la normalisation et de la qualité, bien préparer les entreprises au grand marché unique, leur permettre de s'adapter aux normes européennes, donner aux services de l'Etat, aux services de votre ministère les moyens de négocier l'uniformisation de ces normes au niveau européen dans un sens favorable aux normes françaises. Toutes ces actions vont certainement dans le bon sens. Vos crédits d'intervention qui étaient de 204 millions de francs en 1988 pour ce chapitre passeraient à 239 millions en 1989. Il s'agit encore d'une augmentation significative.

La quatrième priorité est l'action sectorielle de votre ministère.

Dans le domaine de la construction navale, la réduction des crédits constatée ces dernières années doit pouvoir se poursuivre.

La sidérurgie redevient bénéficiaire et dispense l'Etat de nouveaux efforts.

L'électronique et l'informatique sont soutenues par votre collègue du ministère chargé des P.T.T. Je dois cependant souligner les besoins en fonds propres de l'entreprise Bull qui est lancée dans une opération très difficile depuis quelques années, en particulier depuis deux ans, c'est-à-dire depuis la reprise d'Honeywell Informatique. Il convient que l'Etat actionnaire joue pleinement son rôle à l'égard de cette entreprise.

Le secteur de la chimie nécessite sans doute un nouvel effort de restructuration pour rechercher une meilleure synergie entre les entreprises.

Pour le reste, il conviendrait, me semble-t-il, que le ministère de l'industrie étudie certains plans sectoriels de soutien aux entreprises. Toutefois, l'action sectorielle n'est plus actuellement une nécessité absolue, une priorité de votre ministère. Cette évolution est sans doute la conséquence bénéfique des grandes restructurations entreprises entre 1981 et 1986.

La cinquième priorité ou axe d'action de votre ministère est la négociation de contrats de plan ou d'objectifs avec les grandes entreprises du secteur public. Il est d'excellente méthode de s'engager dans cette voie ou de reprendre cette orientation, car elle permet d'assurer la cohérence des interventions publiques au niveau interministériel. Elle permet également d'assurer cette cohérence dans le temps. Il est bon que l'Etat actionnaire ait à l'égard des dirigeants des entreprises publiques une attitude parfaitement cohérente. Il doit - et je crois que c'est votre point de vue, monsieur le ministre - être effectivement présent pour guider, orienter leur action.

A cet effet, sont inscrits, non pas dans votre budget, mais aux charges communes, 4,1 milliards de francs en dotation de capital, disponibles pour l'ensemble du secteur public. Cette somme sera-t-elle suffisante ? Je n'en suis pas certain.

Mes chers collègues, ce budget est sans doute relativement modeste compte tenu des actions que l'on pouvait espérer de l'Etat en direction de l'industrie. Mais, je le rappelle, il s'inscrit dans un contexte d'allègement des charges fiscales des entreprises, dans une conjoncture économique - j'allais dire excellente - bien meilleure que celle de ces dernières années, et surtout dans une tendance qui avait été à la baisse drastique des dépenses et qui, cette année, s'engage vers un redressement. C'est donc un budget satisfaisant que le rapporteur spécial de la commission des finances invite l'Assemblée à voter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Roger Mas, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

**M. Roger Mas, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapporteur de la commission des finances vient de présenter brillamment le projet de budget du ministère de l'industrie pour 1989, ce qui me permettra de ne pas m'y attarder de manière trop précise. Néanmoins, il sera nécessaire de revenir sur la structure de ce budget qui appelle un certain nombre de remarques importantes.

Je voudrais d'abord insister sur ce qui constitue l'une des priorités de ce budget, c'est-à-dire la politique de métrologie, de qualification et de normalisation.

Cette priorité se traduit dans l'évolution des crédits qui y seront consacrés et qui augmenteront de 21 p. 100. Toutefois cette évolution considérable ne doit pas faire perdre de vue la modestie des sommes concernées, puisque ces 315 millions de francs ne représentent que 1,8 p. 100 du budget global du ministère.

Métrologie, qualification, certification, normalisation, derrière ces mots barbares, qui laissent présager un contenu aride et technique, se cachent des enjeux considérables pour notre industrie, enjeux que le processus d'harmonisation européenne rend de plus en plus pressants.

En effet, l'achèvement du marché intérieur communautaire implique, à terme, la disparition de tous les obstacles aux échanges et porte en germe l'harmonisation des normes et des spécifications techniques. D'ailleurs, les travaux des organismes compétents, le C.E.N. - Comité européen de normalisation - et le CENELEC - Comité européen de normalisation électrotechnique - s'accroissent depuis plusieurs mois.

L'enjeu pour notre pays est simple. La France doit être en mesure d'occuper, dans le processus de normalisation européen, toute la place à laquelle sa puissance industrielle lui donne droit. Si elle n'est pas suffisamment présente, le risque est grand en effet de voir les futures normes européennes s'inspirer largement des normes allemandes ou britanniques, obligeant ainsi nos industriels à un effort d'adaptation, effort qui peut être à la fois long et coûteux.

Dans cette « bataille », la France ne part pas de zéro. Elle dispose d'un appareil normalisateur dont la qualité est reconnue au niveau international. Elle dispose également d'un catalogue de normes qui, sur le plan qualitatif, supporte la comparaison avec les catalogues allemands ou britanniques.

Mais là où le bât blesse, c'est dans le caractère confidentiel de la normalisation. Alors qu'en Allemagne, l'utilisation des normes est presque une seconde nature pour les industriels, comme pour les consommateurs, les acteurs économiques français font preuve d'un désintérêt, voire d'une insouciance préjudiciables.

La normalisation est en effet une chose trop sérieuse pour être laissée aux seuls normalisateurs. Il est essentiel que les dirigeants d'entreprise, quelle que soit la taille de celle-ci, prennent conscience de l'importance de l'enjeu et qu'ils admettent que la normalisation fait partie intégrante de la stratégie de leur entreprise. De même, il est indispensable qu'ils acceptent de voir un ou plusieurs de leurs ingénieurs consacrer une partie de leur temps de travail à préparer les dossiers et à aller les défendre au sein des organismes internationaux de normalisation ; faute de quoi, les délégations françaises ne feront pas le poids face aux délégations allemandes ou britanniques qui, elles, ne viennent pas la fleur au fusil.

Encore une fois, il s'agit de convaincre les dirigeants d'entreprise que les normes reflètent l'état de la technologie et que s'ils veulent voir leur propre technique prise en compte, c'est d'abord à eux de le faire. Ils ne doivent plus se décharger de cette tâche essentielle sur l'Afnor, ni sur leurs fédérations professionnelles.

Dés lors, se pose la question de savoir comment convaincre les industriels de l'importance de la normalisation. En ce domaine, je crois que l'Etat a un rôle déterminant à jouer et le projet de budget pour 1989 prouve, monsieur le ministre, que vous en êtes vous-même convaincu.

Le rôle de votre ministère est aujourd'hui double : une action de sensibilisation des acteurs économiques, d'une part, la mise en place et l'entretien d'outils collectifs performants, d'autre part.

Ce deuxième aspect se voit conforté dans votre projet de budget par l'augmentation de la subvention de l'Afnor, par l'accroissement des possibilités d'investissement et de fonctionnement du Laboratoire national d'essais et des laboratoires primaires du Bureau national de métrologie.

Je crois qu'il était temps. Il n'était plus possible en effet de voir l'Afnor subir les conséquences de la rigueur budgétaire au travers du gel de l'embauche, de la diminution en francs constants de la subvention qui lui est allouée par votre ministère. Plusieurs années d'un tel traitement gênaient fortement son action, l'obligeant pour lancer de nouveaux travaux à en abandonner d'autres jugés moins prioritaires. De même, j'ai eu l'occasion de visiter le Laboratoire national d'essais. Il était là aussi nécessaire de desserrer quelque peu les contraintes financières qui pesaient sur lui, un tel laboratoire ayant besoin en permanence d'améliorer ses équipements afin de maintenir sa crédibilité technique.

Il convient donc de saluer à sa juste mesure l'effort qui sera fourni l'année prochaine. Je formule le souhait qu'il soit poursuivi au cours des exercices suivants.

Mais au-delà de l'action menée actuellement par votre ministère, il me semble nécessaire de réfléchir à la mise en place d'une procédure d'incitation fiscale qui serait à même d'amener les entreprises à accroître leurs efforts de normalisation. Un tel mécanisme présenterait aussi l'intérêt de res-

ponsabiliser les chefs d'entreprise et de les convaincre que la normalisation constitue un investissement immatériel comme les autres.

Je pense qu'il serait possible de s'inspirer du mécanisme du crédit d'impôt-recherche qui donne d'excellents résultats, notamment dans les P.M.E. Afin de rassurer la Rue de Rivoli, il convient de préciser que le coût pour les finances publiques en serait très faible puisque l'ensemble des dépenses engagées en France dans les travaux de normalisation ne s'élèvent qu'à un milliard de francs : le coût d'un crédit d'impôt ne devrait pas dépasser une centaine de millions de francs. Je vous fais remarquer, monsieur le ministre, que lorsque j'ai présenté cette suggestion lors de votre audition devant la commission de la production et des échanges, vous avez bien voulu la juger intéressante. Je pense qu'elle mérite, en effet, une étude de faisabilité de la part de vos services et de ceux de votre collègue du budget.

Pour revenir au projet de budget, on doit souligner la rigidité de sa structure puisque 80 p. 100 des crédits ne concernent que quatre dossiers seulement : les Charbonnages et les zones minières, le C.E.A., les services du ministère et la construction navale. Cette rigidité limite, bien sûr, votre marge de manœuvre et n'autorise que des redéploiements de portée modeste.

C'est ainsi que les trois priorités de votre budget - les crédits de politique industrielle au sens large, l'innovation et la normalisation - ne bénéficient en fait que de 350 millions de francs de crédits supplémentaires, soit 2 p. 100 seulement de votre budget, même si, en termes d'autorisations de programme, l'accroissement est plus considérable puisque vous avez 415 millions de francs, soit 12,5 p. 100 de ces autorisations de programme.

Votre marge de manœuvre est d'autant plus limitée que vous devez travailler sous la contrainte d'une réduction, aussi minime soit-elle, de votre budget.

La simple reconduction des crédits de 1988 vous aurait apporté 111 millions de francs supplémentaires, soit le tiers de l'effort fait en faveur de vos priorités.

Mais cette contrainte budgétaire étant ce qu'elle est, il convient, me semble-t-il, de saluer deux grandes orientations porteuses d'espoir par rapport aux errements du passé (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. André Billardon.** Et quels errements !

**M. Roger Mee,** rapporteur pour avis. Tout d'abord, une politique industrielle renaissante et rénovée : si elle ne s'illustre pas par l'abondance des crédits, elle se remarque cependant, monsieur le ministre, par sa cohérence, laquelle lui permettra de répondre aux attentes et aux besoins des entreprises potentiellement créatrices d'emplois.

Ensuite, de nouvelles méthodes pragmatiques : même si les quatre dossiers que j'évoquais précédemment gardent un poids considérable dans ce projet de budget, il n'en reste pas moins vrai que l'ère des interventions lourdes, induites par les restructurations industrielles, s'estompe désormais. Cet état de fait vous permet d'orienter votre action vers un soutien accru en faveur de l'environnement de l'entreprise industrielle, condition nécessaire sinon suffisante à l'impérieuse obligation d'adaptation de nos structures de production.

Cette action ambitieuse, vous entendez la mener sur deux fronts principaux : par la création de conditions favorables à l'épanouissement de l'initiative et au développement de l'existant et des secteurs novateurs ; par la priorité que vous accordez à la détection et au développement d'entités industrielles de taille moyenne, qui bénéficieront, à court terme, de relais locaux dotés de pouvoirs déconcentrés.

Ce projet de budget constitue un premier pas dans le bon sens. Il a au moins le mérite de mettre un terme aux deux années de coupes claires irresponsables pratiquées par M. Alain Madelin...

**M. André Billardon.** Eh, oui !

**M. Roger Mee,** rapporteur pour avis ... car les partisans d'un libéralisme...

**M. Alain Madelin.** Echevelé ? (*Sourires.*)

**M. Roger Mee,** rapporteur pour avis ... exacerbé oubliant bien vite que « moins d'Etat » ne signifie pas : « plus d'Etat du tout ».

**M. André Billardon.** C'est pire que ça !

**M. Roger Mes**, rapporteur pour avis. Mais ce premier pas devra être suivi par d'autres au cours des prochaines années pour vous permettre de mener une politique industrielle plus dynamique, mieux ciblée, dans la droite ligne des priorités que vous avez adoptées, monsieur le ministre.

C'est pour cela que j'ai demandé à la commission de la production et des échanges de donner un avis favorable à l'adoption de votre budget, ce qu'elle a fait. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Dans la discussion, interviendront un orateur par groupe et un pour les non-inscrits.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Alain Madelin.

**M. Alain Madelin.** Monsieur le ministre, j'attendais votre budget avec une certaine impatience.

**M. Bernard Derossier.** Vous n'aviez rien fait !

**M. Alain Madelin.** Alliez-vous poursuivre l'action engagée ces deux dernières années ou alliez-vous reprendre le cours de ces funestes politiques industrielles que vos amis socialistes m'accusaient d'avoir démantelées pour le plus grand malheur de l'industrie française ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. Alain Madelin.** Vous avez fait le bon choix, le choix de la continuité. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Et pourtant, que n'avais-je entendu à cette même place !

La politique que je proposais - j'ai eu la curiosité de me reporter au *Journal officiel* - « préparait des lendemains qui marqueraient l'effondrement de l'industrie française » ; elle devait « amener une baisse de l'investissement industriel » ; « Hélas ! pour le pays, vous échouerez », me disaient mon prédécesseur ou les porte-parole socialistes ; j'étais « un ministre pauvre, presque ruiné, tout nu » ; mon budget était un budget que « seuls les inconditionnels pouvaient accepter sans être saisis de frayeur » ; je « démantelais la C.D.F. Chimie » ; je sacrifiais « le plan textile, le plan machine-outil, la filière électronique, la maîtrise de l'énergie » ; « j'aurais dû dépenser plus » ; je devais « mener une action verticale, privilégier les secteurs d'activité, les filières ».

Vous n'avez pas suivi ces mauvais conseils, et vous avez eu raison.

D'abord votre budget baisse. C'est bien la preuve, comme je le disais et comme le montrent les faits, que la compétitivité de l'industrie ne se mesure pas à la taille du budget de son ministre.

En affichage, vous auriez pu maintenir le même budget, mais vous avez tenu à afficher une diminution de 100 millions de francs. J'en apprécie l'hommage. *(Murmures et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Franck Borotra.** Très bien !

**M. Alain Madelin.** En réalité, en autorisations de programme plus les dépenses ordinaires, il baisse de 4,4 p. 100. Et, si je tiens compte des dotations en capital - encore qu'il soit très difficile d'identifier quelle est la part des dotations en capital qui vous revient sur les 4,1 milliards puisque vous avez laissé disparaître la ligne spéciale industrie - il baisse de 20 p. 100 si M. Bérégoz vous donne la totalité de cette somme, et de 28 p. 100 s'il ne vous en affecte que la moitié.

Laissons-là ces chiffres. L'essentiel est que vous poursuiviez la même politique. Vous avez raison, on ne change pas une politique qui gagne.

**M. André Billardon.** Les Français ont tranché ! C'est vrai !

**M. Alain Madelin.** Les résultats sont d'ailleurs là : la production industrielle a augmenté de 8 p. 100 en deux ans contre 0 p. 100 sur les cinq années précédentes ; les marges des entreprises françaises n'ont jamais été aussi profitables : 31,3 p. 100 en 1987, 31,7 p. 100 en 1988 - vous le reconnaissez vous-mêmes, - c'est-à-dire les meilleurs taux de marge depuis le premier choc pétrolier ; l'investissement productif des entreprises s'est accru de 20 p. 100 depuis trois ans, ce qui donne peut-être à la France le maillot jaune, alors qu'il avait diminué de 6 p. 100 les cinq années précédentes ; la création d'entreprises, après avoir diminué, a

atteint ces deux dernières années ses records historiques : 540 000 entreprises nouvelles ; les entreprises publiques industrielles, Renault, C.D.F. Chimie et la sidérurgie, qui ensemble avaient accumulé 100 milliards de francs de pertes en cinq ans, sont toutes revenues à des bénéfices confortables, et les dossiers difficiles comme Normatex et La Chapelle-Darblay n'encombrent plus votre bureau.

Quelle est donc cette politique, la mienne hier, la votre aujourd'hui ?

D'abord, finis les plans sectoriels. Menons des actions visant à créer un environnement favorable à la compétitivité.

Finis aussi le mécano industriel des entreprises publiques et les interventions dans leur gestion. L'Etat - vous le dites après moi - doit se comporter en actionnaire vigilant et exigeant, mais seulement en actionnaire. Nous devons choisir les présidents de ces entreprises publiques, les préserver ensuite contre les nombreuses ingérences que tentent toujours les pouvoirs politiques et avoir ce rôle d'actionnaire vigilant. C'est votre philosophie des entreprises publiques. C'était également la mienne.

Quelles doivent être les actions du ministère de l'industrie ?

Elles doivent être centrées sur les P.M.E. avec une priorité au développement local. Vous dites vouloir « faire du maillage fin et plus du tout de grandes opérations sectorielles ». Vous avez raison. C'est cette politique-là que j'avais initiée et que vous poursuivez. Vous privilégiez une action concrète sur le terrain, des micro-actions, une action du type « cabinet de consultants » - j'avais aussi utilisé ce terme - à la japonaise, d'allemande ou à l'américaine, en faveur de la création d'entreprises, de l'innovation, du design et de la qualité - de façon à avoir ces produits nouveaux, ces produits plus beaux, ces produits de meilleure qualité qui font les bénéfices des entreprises et les parts de marché de la France.

Je ne vais pas comparer dans le détail les mesures budgétaires qui accompagnent ces actions : 100 millions de moins pour l'électronique, 200 millions de plus pour le fonds d'innovation industrielle. Les différences sont queues de cerises.

Normalisation, qualité, métrologie : je leur avais donné la priorité. Vous poursuivez, ce sont les fonctions régaliennes de l'Etat. Vous augmentez les crédits. C'est bien. Cela fait partie du devoir de l'Etat.

L'innovation : j'avais recentré l'Anvar sur les petites et moyennes entreprises - que n'avais-je entendu à l'époque ! - et les transferts de technologie. Vous poursuivez. C'est bien ! Vous dépensez là, c'est vrai, un peu plus. Peut-être d'ailleurs auriez-vous mieux fait de chercher à faire un peu d'ingénierie financière, ou à améliorer les mécanismes du crédit « impôt recherche » qui avait permis, l'an dernier, d'ajouter 500 millions en aides fiscales à l'effort de recherche et d'innovation des entreprises.

Et pourtant, au-delà de ce satisfecit général, j'observe que votre budget fait des impasses dangereuses. Vous êtes actionnaire des entreprises publiques mais un mauvais actionnaire.

Vous augmentez de 50 p. 100 les dividendes versés par les entreprises publiques industrielles et vous n'avez plus les moyens, compte tenu de la panne des privatisations, d'assurer les dotations en capital qui seraient du devoir de l'actionnaire. Vous prélevez plus et vous apportez moins.

Renault constitue un bon exemple de cette politique. Vous voulez faire de Renault une « société comme les autres » et lui apportez douze milliards pour « solde de tout compte ». Ce sont les formules que j'avais employées.

Le statut de Renault lui-même vous apparaît comme un archaïsme qui doit tomber comme une feuille morte. Seulement, vous le savez, à Bruxelles la suppression de ce statut d'ici à la fin de l'année était considérée comme la meilleure garantie de ce solde de tout compte.

Mais quelle autre garantie trouver et comment la rendre crédible, alors que vous-même ne tenez pas les engagements de votre prédécesseur ?

Impasse aussi sur la construction navale. Il reste un chantier, celui de Saint-Nazaire. Vous avez vous-même reconnu devant la commission des finances que les crédits de votre budget étaient insuffisants. Pourtant, le carnet de commandes était plein lorsque vous avez pris vos fonctions. Que ferez-vous ?

Attendez-vous l'inquiétude et les troubles sociaux pour obtenir demain des Finances ce que vous n'avez pas obtenu ?

Sur les conversions, un certain nombre d'actions s'achèvent. Des actions nouvelles devraient être engagées, et ce d'autant plus que le budget de l'aménagement du territoire en ce qui concerne le F.I.A.T. ou le F.I.D.A.R. se réduit en peu de chagrin. Côté conversion, globalement, vous faites environ moitié moins que l'an dernier.

Mais laissons là ces impasses et dépassons un instant le cadre de votre seul budget pour voir ce qu'il en est des rapports globaux entre l'Etat et l'industrie. La politique globale particulièrement favorable à l'industrie menée au cours de ces deux dernières années est en panne.

La première panne, c'est la panne des privatisations.

Comment pouvez-vous accepter qu'à contre-courant de l'ensemble de nos partenaires soit stoppé le processus de privatisations indispensable à la liberté de manœuvre de nos entreprises industrielles publiques dans une économie de plus en plus mondialisée ?

La seconde panne, c'est la panne des allègements fiscaux : à chaque franc en moins dans le budget de l'industrie correspondaient trois francs d'allègements fiscaux pour les entreprises industrielles : 18 milliards en deux ans dont deux tiers pour les P.M.E. En 1989, le total des allègements fiscaux en faveur de l'industrie représentera 790 millions de francs.

**M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial.** Sept milliards !

**M. Alain Madelin.** En extension ou en année pleine ces allègements ne représenteront que deux milliards de francs. Je vous en donnerai la liste.

**M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial.** Sept milliards ! Vous ne m'avez pas écouté tout à l'heure !

**M. Alain Madelin.** Je suis prêt à tout débat contradictoire sur ce point - je parle pour les entreprises industrielles.

Pire même, vous avez accepté que soient déplaçonnées les cotisations d'allocations familiales, ce qui s'analyse finalement comme une taxe sur la compétitivité, comme une taxe sur la matière grise, comme une taxe sur l'innovation et comme une taxe sur la recherche.

**M. Jean-Paul Charlé.** Tout à fait !

**M. Alain Madelin.** Je peux vous citer le cas précis d'une société d'ingénierie qui m'a écrit pour me dire qu'avec soixante-dix salariés de haut niveau le montant de ses cotisations d'allocations familiales passera de 3,6 millions de francs en 1988 à 12,8 millions de francs en 1990, soit presque un quadruplement.

Bref, c'est l'effort de préparation de nos entreprises à l'échéance européenne de 1992 qui est globalement en panne.

Si vous mesurez l'effort à accomplir dans le seul domaine fiscal - je laisse de côté les prélèvements sociaux ou la fiscalité de l'initiative -, les quatre rapports publiés récemment - le rapport Boiteux, le rapport Lebègue, le rapport Aicardi, le rapport Achard -, estiment que, pour nous rapprocher de la moyenne de nos partenaires, c'est un effort d'environ 168 milliards de francs d'allègements fiscaux qu'il nous faut fournir en cinq ans, soit 33 milliards par an.

Le projet de loi de finances pour 1989 a globalement budgétisé seulement 7,5 milliards de francs de diminution, c'est-à-dire que, dans la perspective de 1992, vous faites seulement 4,5 p. 100 du chemin. Autrement dit, monsieur le ministre, sur la route de Paris à Bruxelles, vous vous êtes arrêté à Bobigny.

Nos industries méritaient mieux et c'est pourquoi nous ne voterons pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. André Billardon.

**M. André Billardon.** Monsieur le ministre, les députés socialistes ne vous ménageront pas leur soutien. Ils reconnaissent en vous le ministre qui, à un poste difficile, met au service de son action sa compétence d'industriel. Vous croyez, à juste titre, que le ministère de l'industrie sert à quelque chose. Voilà qui nous change.

**M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial.** Absolument !

**M. André Billardon.** Votre prédécesseur, qui était à cette tribune il y a encore quelques instants, n'a eu de cesse durant deux ans de se laisser dépouiller de ses crédits.

En dix ans de Parlement, mes chers collègues et sous tous les gouvernements, j'ai vu de nombreux ministres victimes des arbitrages budgétaires. En privé, ils le regrettaient amèrement même si en public ils faisaient, fonction oblige, bonne figure.

Mais nous avons vu, de 1986 à 1988, un ministre réjouï face à l'effondrement du budget de l'industrie et tranquille, serein lorsque le gouvernement de Jacques Chirac a failli tuer l'Anvar. Deux ans ont été perdus en matière de soutiens publics, pourtant aussi indispensables que ceux à l'innovation, perdus surtout en raison d'une approche essentiellement idéologique de l'industrie.

**M. Jean Auroux.** Et sectaire !

**M. André Billardon.** Il fallait même un bouc émissaire - nous venons une nouvelle fois de le vérifier - de la frénésie libérale, et ce fut Renault.

Le projet de budget que nous examinons aujourd'hui porte déjà la marque d'un changement de cap. Il va dans le bon sens, même si c'est parfois à petits pas.

Les priorités qu'il dégage s'inscrivent naturellement au sein de celles que le Gouvernement a choisies pour la loi de finances dans son ensemble, et sur lesquelles s'était engagée la majorité présidentielle devant les électeurs.

C'est le cas tout particulièrement pour les actions concernant la recherche et l'innovation, dont l'augmentation des crédits doit nous permettre de rattraper un peu de notre retard, un retard qui est ancien certes, mais qui s'était accru sensiblement au cours des deux dernières années.

Pour la première fois depuis deux années, les crédits de politique industrielle inscrits à la loi de finances initiale cessent de décroître.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire que nous ne sommes pas sûrs qu'ils vous donneront pour autant les moyens nécessaires à la poursuite de votre politique, notamment dans le domaine de la productique.

Mais l'essentiel est bien d'avoir marqué la direction.

Votre budget, dont les grandes masses sont stables, est en croissance là où l'Etat peut le mieux assumer les responsabilités qui sont et doivent rester les siennes vis-à-vis du tissu industriel de ce pays.

Il traduit une volonté politique, celle du Président de la République, celle du Gouvernement de ne pas baisser les bras devant les défis que doit affronter l'industrie française : ceux des technologies nouvelles, ceux de l'Europe de 1992, ceux d'une concurrence de plus en plus mondialisée.

Qu'il s'agisse de normes, de qualité, de la maîtrise des mécanismes nécessaires à la gestion ou à l'utilisation de la productique, vous avez déjà indiqué que votre intention était d'agir et de mobiliser les fonctionnaires dont vous avez la responsabilité. Je m'en réjouis.

Notre soutien veut être également une contribution active pour vous permettre dans l'avenir de disposer des crédits budgétaires dont toute stratégie industrielle a besoin.

Un collectif budgétaire sera voté à la fin de la session. Les députés socialistes insistent pour que votre ministère dispose des moyens financiers dont toute action a besoin.

**M. Jean Auroux.** Très bien !

**M. André Billardon.** Je vous livre maintenant quelques commentaires sur les thèmes que je crois être parmi les plus importants lorsqu'on évoque la stratégie industrielle.

Tout d'abord, le déficit de nos échanges industriels.

Le bilan de 1987 se soldant par un déficit considérable a fait apparaître au grand jour les faiblesses d'ordre structurel de notre industrie.

La France ne peut être considérée comme étant tout à fait à l'abri d'une évolution qui a frappé la Grande-Bretagne il y a quinze ans et qui porte un nom : la désindustrialisation.

Pourtant, vous avez amplement raison lorsque vous refusez ce que vous appelez la « sinistrose ».

Monsieur le ministre, des contrats de compétitivité technique que l'Etat signerait avec des entreprises pourraient être l'occasion de relever le défi des échanges industriels. Pour

autant, cette question grave du déficit des échanges industriels n'est pas que la résultante de nos propres insuffisances. Ne soyons pas naïfs. Nos partenaires, nos concurrents se protègent, qui par des règlements, qui par des normes, qui par des campagnes de publicité en direction de l'opinion publique. La Communauté européenne est trop timide, plus portée à gérer les discordances entre ses membres qu'à parler haut et fort aux grands pays industriels tiers.

**M. Jean Auroux.** C'est très vrai !

**M. André Billardon.** Monsieur le ministre, tapez du poing sur la table. Nous vous soutiendrons. Faute de quoi le grand rendez-vous de 1992 sera économiquement et politiquement difficile. Tout naturellement, cela me conduit à dire quelques mots des aides à l'industrie. Que n'a-t-on pas affirmé, et avec quelle assurance, à ce sujet !

La thèse la plus répandue, on vient encore de le vérifier, étant que les aides ne servent au mieux à rien, il serait préférable de les supprimer afin de faire bénéficier les entreprises d'allègements d'impôts du même montant. Là aussi, la naïveté n'est pas de mise. D'abord parce que tous les grands pays industriels les plus libéraux, tels les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, comme les autres, ont recours à de telles aides. Il n'y a, tout compte fait, que M. Madelin pour n'avoir pas fait le constat. Dans ce concert, la France se situe dans la moyenne, loin derrière les Etats-Unis et l'Italie.

Je constate ensuite que les aides ciblées ou sectorielles n'ont pas l'inefficacité que l'on affirme parfois. C'est particulièrement vrai des aides à l'innovation.

J'observe enfin que les détaxations et autres mesures fiscales, tels les dégrèvements, qui ont davantage les faveurs de beaucoup, ne profitent pas autant à l'industrie que l'on veut bien le dire.

L'industrie ne représente probablement que 25 à 30 p. 100 de l'impôt sur les sociétés. Ce qui veut dire que de telles mesures d'allègements fiscaux profitent davantage aux services, au commerce, au bâtiment, aux travaux publics qu'à la sphère productive. Or ces activités, services, commerces, B.T.P., sont beaucoup moins exposées à la concurrence internationale que l'industrie. Cette dernière est donc tout à la fois plus vulnérable et, si j'ose dire, moins bien servie que d'autres activités.

Cela dit, notre système d'aides est, à coup sûr, insuffisamment tourné vers l'avenir. Il convient de le faire évoluer profondément avec une double préoccupation : la transparence qu'exige la construction européenne et la mobilisation de nos capacités en faveur de l'exportation.

Le propos que je viens de tenir constitue-t-il une critique de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés ?

Certes, je préférerais que cet effort de la nation soit plus concentré sur l'appareil productif, et toute avancée dans cette direction serait, dans l'avenir, la bienvenue.

Mais je veux appuyer le choix qu'a fait le Gouvernement de lier cette baisse de l'impôt sur les sociétés au fait que les bénéficiaires doivent être réinvestis.

Car voilà bien là l'un des autres aspects essentiels d'une politique industrielle tournée vers l'avenir : l'investissement.

Le niveau soutenu de l'activité révèle aujourd'hui l'insuffisance de nos capacités de production par rapport à la demande. Par voie de conséquence, la progression de la consommation profite aux importations et la reprise actuelle des commandes d'équipements risque d'aggraver le déficit des échanges. Pour autant, même si, comme l'I.N.S.E.E. le craint, il y a risque de surchauffe de l'économie, l'exigence d'investissement doit rester une priorité, et ce d'autant plus que, du côté du véritable boom que connaissent actuellement les investissements, ceux qui ont pour finalité l'accroissement des capacités de production l'emportent aujourd'hui, et heureusement, sur ceux de rationalisation.

La stratégie du développement industriel doit être une priorité nationale forte. L'industrie est le moteur principal de la croissance car elle exerce un effet d'entraînement sur la plupart des activités économiques et elle est le lieu où naît une grande part de la modernisation du pays.

Certains en doutent et, sans le dire, fondent leurs espoirs sur les activités de services ou d'échanges. Ils se résignent à la délocalisation des activités productives. Ce sont les usines que l'on exporte alors plutôt que les produits. L'obsession du coût de la main-d'œuvre conduit à localiser les usines loin

des marchés accessibles, des centres de recherche, dans les lieux où les marchés n'existent plus. C'est là une vision fort courte de l'industrie. Une nation s'enrichit d'abord grâce à la valeur ajoutée de sa production industrielle.

**M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. André Billardon.** De ce fait, l'Etat doit être un partenaire des entreprises. Les liens sont plus ou moins étroits selon la taille, selon la nature juridique de l'entreprise. Pour les P.M.I. l'Etat agira sur leur environnement financier et soutiendra l'innovation.

A propos des entreprises du secteur public, quelques mots. Après l'extension du secteur public industriel, qui a permis, entre autres résultats - excusez du peu - de sauver des groupes et de restructurer des pans entiers de l'industrie, après la phase de privatisation, extraordinaire hommage du vice à la vertu, nous entrons dans la troisième phase, celle du développement.

Les entreprises publiques doivent jouer leur rôle parmi les grands groupes mondiaux. Je me réjouis, monsieur le ministre, que ce soit à vous qu'il revienne de les piloter à cette fin car vous avez fait vos preuves en ce domaine.

La démarche des contrats d'objectifs, les plus de 4 milliards - mais est-ce suffisant ? - de dotations en capital : tout cela va dans le bon sens.

Quelques mots maintenant des hommes.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré qu'il fallait « compter sur les hommes plus que sur les textes », et vous avez raison.

L'usine, c'est d'abord des hommes : employeurs, cadres, techniciens, ouvriers. A côté des acteurs de l'entreprise, il faut songer au potentiel humain de votre ministère ainsi qu'à tous ceux qui, élus ou administratifs, impulsent l'action des collectivités en faveur du développement local.

A propos des hommes, je ferai trois brèves observations.

Premièrement, les directions régionales de l'industrie et de la recherche sont peuplées de personnels de qualité. Toutefois, elles n'ont pas aujourd'hui la possibilité, faute de moyens humains et financiers suffisants, d'accompagner, d'impulser les actions, ou simplement de répondre aux appels, toujours plus nombreux, que font naître les actions des différents pôles de développement, technopôles ou pôles de conversion.

Les sous-préfets prêteront leurs concours, dit-on. C'est bien, à condition qu'un gros effort de sensibilisation et de formation leur soit dispensé.

Deuxièmement, il est un terrain où il vous faut dispenser des trésors de persuasion : c'est celui des chefs d'entreprise. Sans eux, il n'y a pas d'industrie, mais il ne sont pas toute l'industrie.

Le jugement sans nuance selon lequel ils sont plus mauvais que leurs concurrents étrangers est tout aussi imprudent que celui qui voudrait que les patrons français aient toutes les qualités.

Peut-on rêver au jour où les commentaires des représentants des sociétés françaises implantées à l'étranger - c'est-à-dire ceux qui sont en pointe dans le difficile combat pour l'exportation - seront moins sévères qu'aujourd'hui pour les organismes patronaux ?

Troisièmement, il est des hommes dans l'industrie qui sont très exposés. Ce sont ceux qui sont les victimes des grandes mutations et restructurations.

La modernisation et l'introduction des technologies nouvelles sont rudes pour les travailleurs. Les marchés difficiles, les délocalisations d'activités sont bien souvent à l'origine de séismes sociaux. Ajoutez à cela la concentration géographique des problèmes et vous disposez des éléments de difficultés bien connus.

Si les grandes restructurations et leurs conséquences sont derrière nous, il serait naïf d'imaginer que des dossiers douloureux ne vont pas se présenter. Déjà celui du textile se profile.

Je formulerai à ce propos une grande critique : ni les entreprises ni le pays n'ont su suffisamment anticiper sur les difficultés qui s'annonçaient, alors que - c'est un exemple - dans le même temps la sidérurgie japonaise, elle, diversifiait

de manière interne ses propres activités puisque, aujourd'hui, la majorité de son chiffre d'affaires est réalisé grâce à d'autres produits que l'acier.

Il faut imaginer des formules pour prévoir et préparer ces évolutions industrielles. C'est aussi cela associer l'économie et le social.

Je conclurai ce propos par deux observations.

La première prend la forme d'une question : disposez-vous bien des outils de prévision économique ?

Je me demande si votre ministère a suffisamment de moyens d'observation, d'analyse et de prévision pour conseiller, orienter sur une matière où les cycles sont par nature très longs et où l'anticipation sur le moyen terme est une nécessité. Car, mes chers collègues, dans l'industrie, l'avenir se prépare hier.

Ma seconde observation est un souhait : il faut favoriser la constitution de pôles de compétitivité industrielle. A chaque fois que cela se fera au plan national ce sera bien. Mais à chaque fois que cela se fera au plan européen, ce sera mieux !

C'est parce que nous pensons que tout cela est possible, grâce à vous, monsieur le ministre, grâce au gouvernement auquel vous appartenez, grâce au Président de la République qui inspire la politique conduite, que, sans aucune hésitation, nous voterons les crédits de votre ministère. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Franck Borotra pour le groupe du Rassemblement pour la République.

**M. Franck Borotra.** Monsieur le ministre, en 1987, sensiblement à la même époque, j'étais présent dans cet hémicycle pour l'examen du budget de votre prédécesseur, et j'ai encore en mémoire les propos de l'opposition socialiste d'alors.

M. Charzat déclarait : « M. Madelin est l'auteur du harakiri de l'industrie. »

**M. Yves Tavernier.** C'est tout à fait vrai !

**M. Franck Borotra.** Et il poursuivait : « Qu'on en juge : disparition du F.I.M., rapatriement dans le budget des charges communes des dotations en capital des entreprises publiques, diminution des crédits de politique industrielle... »

**M. Jean-Marie Bouquet.** Exact !

**M. Franck Borotra.** ... réduction sensible des crédits de soutien à la filière électronique. »

**M. Yves Tavernier.** Hélas !

**M. Franck Borotra.** Et il ajoutait : « La gauche avait su affirmer un nouvel impératif industriel... »

**M. Yves Tavernier.** C'est vrai !

**M. Franck Borotra.** ... demain - c'est-à-dire aujourd'hui - il faudra renouer avec cet impératif... Il faudra réaffirmer la nécessité de planifier le redressement industriel. »

Je pourrais multiplier les déclarations de vos amis. Ainsi Mme Cresson affirmait que la baisse des crédits, « c'est vouloir imiter le modèle américain », qui, ajoutait-elle, ne se porte pas tellement bien. »

M. Billardon, que nous venons d'écouter, parlant, lui aussi, de la diminution de ces crédits, ajoutait qu'il s'agissait « d'un ministre et d'un ministre - il vient d'ailleurs de le répéter - dont on peut se demander s'ils ont encore leur utilité ».

**M. André Billardon.** Tout à fait !

**M. Franck Borotra.** Vous-même, monsieur le ministre, lors de la cérémonie de passation des pouvoirs avec votre prédécesseur, déclariez : « Le Gouvernement a réussi pour la première fois à faire quelque chose qui ressemble au M.I.T.I. - le ministère japonais du commerce et de l'industrie - en rassemblant le commerce, l'artisanat, l'industrie, le commerce extérieur, l'aménagement du territoire. »

Et vous ajoutiez : « Il faut une politique industrielle : tous les grands pays en ont une, même quand ils ne le disent pas. » Vous aviez du reste à l'époque réclamé pour cette priorité des moyens plus importants. On allait voir ce qu'on allait voir !

Quelle ne fut donc pas ma surprise en découvrant votre budget !

Vous confirmez pour l'essentiel les choix de votre prédécesseur.

Pour la troisième année consécutive, le budget de l'industrie est en diminution, de 0,62 p. 100 pour les crédits de paiement, de 4,4 p. 100 pour les autorisations de programme.

Vous pouviez présenter un budget stable par rapport à 1988 - 0,62 p. 100, c'est l'épaisseur du trait. Vous l'avez symboliquement mis en baisse. A cet égard, M. Alain Madelin déclarait tout à l'heure : C'est sans doute un hommage discret à votre prédécesseur. Mais c'est un camouflet pour ceux - vos amis - qui fustigeaient à l'époque tout budget en diminution. »

Les mêmes postes budgétaires sont en baisse : il y a moins de crédits pour les entreprises en difficultés, moins de crédits pour les plans sectoriels. Selon M. Billardon, ces aides ne sont pas inutiles. Dans ces conditions, pourquoi les baisser ?

L'A.F.M.E. dispose également de moins de crédits, et le Fonds industriel de modernisation, supprimé en 1986, n'est pas rétabli.

Les mêmes priorités sont retenues. Les crédits de l'Anvar, qui ont augmenté de 10 p. 100 en 1988, progresseront de 15 p. 100 en 1989, avec les mêmes orientations.

De même, les crédits pour la normalisation, la métrologie et pour la qualité sont en accroissement.

Enfin, les aides destinées à la compétitivité des P.M.E., sont en augmentation. Toutefois, je considère que votre politique et les critères de choix en ce domaine sont imprécis.

Ces choix, vous avez eu raison de les confirmer, monsieur le ministre. Vous êtes un homme d'entreprise, un grand chef d'entreprise, et vous ne pouvez pas fermer les yeux sur les résultats de la politique de vos prédécesseurs : une croissance forte ; un investissement en progression de 20 p. 100 en trois ans alors qu'il a baissé entre 1981 et 1986 ; les marges des entreprises reconstituées puisqu'elles se sont accrues de 25 p. 100, le record historique de création d'entreprises.

Malgré cette continuité, nous ne voterons pas votre projet de budget pour quatre raisons essentielles.

Premièrement, nous estimons que la politique de diminution des aides aux entreprises doit s'accompagner d'allègements fiscaux et de la diminution de l'endettement des entreprises.

En 1987-1988, les allègements fiscaux pour les entreprises avaient été d'environ 30 milliards, dont 10 milliards pour les entreprises industrielles. Dans une conjoncture plus favorable encore, ces allègements nets seront de 10 milliards en 1989, dont un tiers environ pour les entreprises industrielles, ce qui, à mes yeux, n'est pas suffisant.

Deuxième reproche : la diminution globale de votre budget s'accompagne d'une forte diminution des aides à la conversion.

Ainsi la Lorraine ne touchera que 100 millions de francs en 1989, contre 352 millions de francs en 1988. De même sont diminuées les dotations aux sociétés de conversion. Par ailleurs, les crédits du F.I.A.T. baissent de 15 p. 100, ceux destinés aux P.A.T. de 27 p. 100 et ceux du F.I.D.A.R. de 38 p. 100.

Indirectement, c'est la dimension sociale de l'aide à la conversion que vous amputez. En commission, on nous a promis des crédits pour demain ; les orateurs socialistes ont rappelé ces promesses tout à l'heure. Mais je suis de ceux qui pensent que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent.

Troisième reproche : votre budget entretient de graves impasses.

Les dotations en capital des entreprises publiques ne s'élèveront qu'à 4,1 milliards de francs en 1989, contre 8 milliards de francs en 1988. Le ministre chargé du budget a, par ailleurs, au cours de la discussion de la première partie de la loi de finances, modifié l'article d'équilibre en portant, avec 300 millions de recettes supplémentaires au titre des dividendes versés, à 2,6 milliards le prélèvement sur les entreprises non financières.

En commission, vous m'avez répondu, monsieur le ministre, que la mission de ces entreprises est de verser des dividendes à l'actionnaire et non l'inverse, et vous avez raison. C'est oublier cependant qu'une part importante de

l'endettement de ces entreprises - qui pèse, en termes de charges financières - n'est que le résultat de l'insuffisance des dotations de l'actionnaire en face des pertes accumulées.

En résumé : 2,6 milliards de prélèvements, 4,1 milliards de dotations, sans parler des 9 milliards promis à Renault pour solde de tout compte.

Sans recette de privatisations, vous êtes condamnés à renoncer au désendettement de ces entreprises pour des déficits accumulés entre 1981 et 1986, obligeant ces entreprises à des procédures de financement acrobatiques. Selon moi, c'est une faute grave.

De même, les crédits destinés à la construction navale diminuent, puisqu'ils passent de 1,5 milliard à 550 millions. C'est insuffisant pour maintenir l'activité de Saint-Nazaire. D'ailleurs, la tentative de faire payer par le ministère de la défense les frégates commandées à Alsthom-Saint-Nazaire n'a pas eu de suite. C'est une hypothèque grave pour l'avenir de Saint-Nazaire.

Je pourrais bien sûr multiplier les exemples, mais je me bornerai à en citer un dernier.

La structure de votre ministère, contrairement à vos déclarations initiales, porte la marque du flou et de l'incertitude. Vous aviez annoncé une grande politique en faveur de la recherche industrielle et des grands projets technologiques des entreprises. Or vous n'avez obtenu qu'un fonds de recherche industriel de 100 millions de francs, alors que les dépenses de recherche et de développement des entreprises représentent environ 60 milliards, c'est-à-dire 600 fois plus.

Ce fonds fait double emploi avec le fonds de la recherche et de la technologie géré par M. Curien et qui doit, lui aussi, se recentrer sur les entreprises.

Ce qui est vrai de la recherche industrielle l'est aussi de l'aménagement du territoire et du commerce extérieur. La vocation de votre ministère reste imprécise et, en tout cas, sans rapport avec les ambitions annoncées lors de votre installation.

Quatrième reproche, enfin : vous n'avez pas de suite dans les idées.

Vous-même et vos services aviez annoncé une réforme nécessaire de la fiscalité sur l'énergie. Vous parliez d'un rétablissement du crédit d'impôt sur les économies d'énergie, d'une baisse significative des taxes sur les fiouls, d'une défiscalisation de l'essence sans plomb en contrepartie d'une hausse des taxes sur le gazole. A part une détaxation de 20 millions de francs sur l'essence sans plomb, vous avez abandonné votre idée, ou plutôt on ne vous a pas donné les moyens de la concrétiser.

De la même manière, la direction générale de l'industrie et la direction des relations économiques extérieures avaient élaboré des mesures destinées à aider les exportations et à résorber le déficit extérieur de l'exonération partielle ou totale de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires à l'exportation et de l'exonération des charges sociales pour l'« homme export » des P.M.I. C'étaient de bonnes idées, vous les avez abandonnées.

Enfin, fort de votre expérience d'industriel, vous aviez affirmé la nécessité de la stabilité pour les directions des entreprises publiques.

Pourtant, avec beaucoup d'humour, vous avez remplacé le P.-D.G. d'un groupe d'assurances par un ingénieur de l'aéronautique, et le P.-D.G. d'Air-France par un assureur.

**M. André Billardon.** Vous ne manquez pas d'air !

**M. Franck Borotra.** Dans votre entourage, on parle déjà du remplacement, en juillet 1989, de P.-D.G. de grandes entreprises, et même quelques chargés de mission se parent déjà de certains de ces postes. Or cela va créer pendant huit mois une situation d'instabilité. A quoi joue-t-on ?

**M. André Billardon.** Vous ne manquez pas de souffle !

**M. Franck Borotra.** En prenant vos fonctions au ministère de l'industrie, vous avez exprimé des ambitions nouvelles. Vous vouliez faire de ce ministère, le M.I.T.I. français, vous vouliez donner à la France une politique industrielle.

Le budget doit être, M. Billardon l'a indiqué tout à l'heure, l'outil et l'expression de cette politique. Si l'efficacité d'un ministre peut se mesurer à sa capacité à obtenir les moyens budgétaires en rapport avec ses objectifs, alors monsieur Faurox, vous ne pouvez qu'être déçu, et nous avec vous.

La confiance que vous n'avez pas obtenue de votre ministre des finances, pourquoi voudriez-vous que nous vous l'accordions ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Durieux, pour le groupe de l'Union du centre.

**M. Bruno Durieux.** Monsieur le ministre, avant de traiter du budget du ministère de l'industrie que le Gouvernement nous propose, je voudrais rappeler deux réalités économiques de base concernant l'industrie et évoquer très sommairement la situation, les atouts et les handicaps de notre industrie.

La première réalité est la suivante : aucune économie moderne ne peut se passer d'une industrie puissante. Observons, s'il fallait nous en convaincre, ce que font les Allemands et les Japonais avec leur industrie.

**M. André Billardon.** Très juste !

**M. Bruno Durieux.** J'ai entendu dans un passé récent défendre, la thèse selon laquelle, l'avenir étant le tertiaire, il ne fallait pas s'acharner à maintenir une industrie, et qu'il fallait même organiser en ordre son repli. Cette vision est économiquement erronée : la relation économique et historique qui s'établit entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire n'est pas une relation de substitution, c'est une relation de complémentarité.

La deuxième réalité est que l'importance et la force du secteur industriel ne se mesurent pas aux effectifs employés dans l'industrie mais à sa valeur ajoutée. On parle, à tort, de désindustrialisation en raison de la chute, hélas souvent brutale, des effectifs industriels. Il s'agit, en fait, d'une mutation. De même, l'agriculture a connu au lendemain de la guerre une mutation dont elle est sortie plus forte. La mutation que connaît aujourd'hui l'industrie devrait se dérouler dans des conditions telles qu'elle en sorte également plus forte.

Gardons-nous donc d'opposer trop sommairement le secondaire au tertiaire, l'immatériel au matériel.

Nous devons encourager notre industrie et l'aider à achever sa mutation car notre pays a besoin d'une industrie puissante.

L'industrie française bénéficie d'une bonne conjoncture. Ses résultats économiques et financiers s'améliorent. Les coûts de production semblent maîtrisés et la productivité progresse vigoureusement. L'investissement industriel s'accroît à un rythme élevé.

Dès lors, une question se pose : pourquoi le déficit commercial de nos échanges de produits manufacturés atteint-il les montants inquiétants que nous connaissons depuis bientôt trois ans ? Pourquoi continuons-nous à perdre des parts de marché dans le monde, alors que la compétitivité des prix est par ailleurs globalement restaurée ?

La réponse est, selon nous, que l'industrie française est loin d'avoir comblé le retard accumulé au cours des années passées en investissement, et que notre appareil productif n'a pas encore retrouvé la compétitivité internationale qui lui permettrait de reconquérir le terrain perdu sur les marchés internationaux. Bref, on peut dire de notre industrie : mieux qu'avant mais toujours moins bien qu'ailleurs. Voilà le constat.

Alors, quels devraient être les axes d'une action en direction de l'industrie ? J'en vois trois.

Premièrement, nous devons poursuivre l'allègement des charges fiscales et sociales qui pèsent sur les entreprises afin d'encourager - c'est toujours indispensable, compte tenu des efforts et des succès de nos concurrents - l'investissement, la recherche, l'innovation.

Deuxièmement, il faut maintenir l'effort de conversion industrielle, pour des raisons sociales et économiques, évidentes mais également parce que c'est un moyen de stimuler l'esprit d'entreprise, comme la création d'entreprise.

Troisièmement, il convient de gérer dans la cohérence le secteur public en poursuivant méthodiquement, sans hésitation mais sans précipitation, le processus de privatisation ouvert par le gouvernement précédent, et, en adoptant un comportement d'actionnaire efficace pour les entreprises du secteur concurrentiel qui sont encore dans le giron de l'Etat.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, répond imparfaitement à ces orientations.

Dans le domaine des charges fiscales et sociales, les appréciations que nous portons sur les projets gouvernementaux - vous le savez - sont mitigées. Les intentions sont parfois bonnes, les modalités techniques parfois discutables : c'est le cas de la baisse de l'impôt sur les sociétés, dont nous regrettons qu'elle ne soit pas uniforme ; c'est aussi le cas du déplaçonnement des cotisations pour les allocations familiales, dont nous ne contestons pas le principe mais qui, selon nous, devrait être réalisé de telle sorte qu'il n'en résulte pas un alourdissement pour les entreprises qui emploient une proportion élevée de cadres.

En revanche, nous approuvons l'exonération d'impôt sur les sociétés pour les entreprises qui se créent, ainsi que, bien sûr, la diminution du plafond de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée.

Enfin, nous regrettons l'absence de mesures concernant les règles de l'amortissement, qui devraient être assouplies pour permettre aux entreprises qui le souhaitent d'accélérer leurs rythmes d'amortissements.

**M. Georges Chevane.** Très bien !

**M. Bruno Durlieux.** En matière de conversions et de restructurations industrielles, votre projet de budget présente, selon nous, de sérieuses lacunes.

D'après mes estimations, le total des crédits affectés aux conversions des régions industrielles qui supportent les conséquences des mutations industrielles passe de 805 millions de francs à 403 millions de francs. Cette division par deux est excessive, d'autant plus qu'aucune dotation en capital n'est prévue pour 1989. Les besoins dans ces régions restent pourtant considérables.

J'ajoute que cet effondrement des moyens consacrés aux conversions est aggravé par une forte baisse de ceux qui sont dévolus à l'aménagement du territoire.

Je citerai le cas des houillères, pour lesquelles vous maintenez la subvention à 7 milliards de francs environ alors que l'on peut s'attendre à un déficit de l'ordre de 3 à 4 milliards de francs l'année prochaine.

Cela implique sans doute une politique de fermeture rapide des puits les plus déficitaires et de conversion accélérée des zones minières. Pourtant, les crédits de conversion stagnent dans ces zones.

Ainsi que l'ont déjà appelé mes prédécesseurs à cette tribune, les autorisations de programme prévues pour la construction navale sont divisées par trois. Est-ce suffisant pour assurer le plan de charge du site de Saint-Nazaire ?

Les crédits sont insuffisants pour les conversions, mais ils sont excessifs pour le C.I.R.I. : celui-ci est encore doté de 150 millions de francs alors que, selon moi, 50 millions de francs seraient amplement suffisants, compte tenu des crédits antérieurs non consommés et reportés. Le groupe de l'Union du centre déposera d'ailleurs un amendement en ce sens.

Je voudrais évoquer maintenant la grave question du secteur public et de sa gestion.

Nous savons que, dans sa fameuse « Lettre à tous les Français », M. Mitterrand avait indiqué que, s'il était réélu, il n'y aurait ni nationalisation ni privatisation nouvelles. C'est sans doute la raison pour laquelle vous avez clôturé le compte d'affectation des produits de la privatisation. Nous soutenons que, pour des raisons d'efficacité, de modernisation, de compétitivité, qui n'ont rien à voir avec une quelconque attitude idéologique ou partisane, il faut poursuivre le processus de cession au secteur privé des actions des entreprises publiques du secteur concurrentiel.

**Mme Roselyne Bachelot.** Très bien !

**M. Bruno Durlieux.** Il faut laisser respirer des entreprises comme Rhône-Poulenc, Bull, Thomson, Pechiney, y faire rentrer l'épargne privée et des actionnaires privés.

Il faut laisser à ces entreprises la possibilité de manœuvrer librement, en particulier dans leur stratégie d'alliance internationale.

L'attitude du Gouvernement sur ce point comptera beaucoup dans le vote de mon groupe.

Il en va de même pour la manière dont l'Etat s'acquittera de son rôle d'actionnaire.

Les seules dotations en capital ouvertes dans le projet de loi de finances concernent les charges communes, à hauteur de 4,1 milliards de francs.

Dans ces conditions, comment pourrions-nous faire face aux 12 milliards de francs de reprise de dettes prévus pour Renault, aux 4,5 milliards de francs souhaitables pour la sidérurgie sur les trois prochaines années, à la reconstitution de l'actif net de la Caisse française des matières premières, par exemple ?

L'explication de ces insuffisances de dotations en capital tient peut-être au compte de gestion de titres du secteur public, dont l'article 46 du projet de loi de finances modifie les conditions de fonctionnement.

Le Gouvernement peut en effet, en gestion ordinaire, vendre une partie du patrimoine public et utiliser les produits correspondants, soit pour ouvrir des dotations en capital, soit pour abonder le budget général.

A ce sujet, mon groupe déposera un amendement ayant pour objet non pas d'empêcher les cessions de titres publics, auxquelles nous sommes favorables, vous le savez, mais de supprimer la possibilité pour le Gouvernement de verser ces sommes au budget général, lesquelles devraient être affectées au désendettement prioritaire de l'Etat.

Non seulement les apports en capital sont insuffisants mais, en outre, le prélèvement de l'Etat sur les résultats des entreprises publiques industrielles s'accroît sensiblement puisqu'il passe de 1,7 milliard à 2,3 milliards. Je comprends l'une des raisons de cet accroissement des dividendes versés par ces entreprises à l'Etat : l'amélioration de leurs résultats. Cette situation est donc apparemment, pour une part, parfaitement logique. Mais elle est en fait paradoxale dans la mesure où, en 1989, l'Etat prélèvera davantage sur les entreprises publiques industrielles par le jeu des dividendes qui lui seront versés qu'il ne leur accordera de dotations en capital en tant qu'actionnaire.

Bref, la politique du Gouvernement dans le secteur public industriel nous inspire de très sérieuses réserves.

Le budget de l'industrie comporte néanmoins des éléments de continuité par rapport à la politique de vos prédécesseurs.

Premier élément de continuité : globalement, les crédits de ce ministère diminuent de 0,6 p. 100 en crédits de paiement et de 4,4 p. 100 en autorisations de programme. C'est naturellement moins que ce qui a été fait au cours des deux années précédentes, mais je ne crois pas que le rythme de ces deux années pouvait être poursuivi. C'est pour moi un élément positif.

Autre élément de continuité : votre action au niveau du Commissariat à l'énergie atomique. Sans entrer dans les détails, je dirai que la contribution d'E.D.F., qui passe de 150 millions à 300 millions de francs, est logique.

En ce qui concerne l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, vous maintenez les autorisations de programme et vous profitez des économies qui ont été réalisées grâce à la politique antérieure. C'est une bonne chose.

Enfin, dans le domaine de l'innovation, qui est un domaine fondamental, vous accordez 150 millions de plus à l'Anvar en autorisations de programme, poursuivant ainsi la politique menée antérieurement. C'est bien. Veillez cependant à concentrer l'effort sur les P.M.I., une des spécialités de l'Anvar.

Vous prévoyez la création d'un fonds de l'innovation industrielle, doté de 200 millions de francs. Je m'interroge non pas sur son opportunité, car je pense que nous devons accroître les moyens consacrés à l'innovation, mais sur la manière dont ce fonds sera géré et sur ceux qui le géreront. Je me demande également s'il n'aurait pas été préférable de renforcer les crédits d'impôt-recherche plutôt que d'inscrire une nouvelle dotation budgétaire.

Permettez-moi, avant de conclure, d'évoquer deux secteurs industriels auxquels le député du Nord que je suis est particulièrement attentif.

La sidérurgie d'abord, dont je voudrais saluer le redressement financier. Celui-ci est remarquable, surtout aux yeux de ceux qui suivent ce dossier depuis dix ans. Naturellement, la conjoncture internationale a eu une influence positive, mais la qualité des hommes qui animent désormais le secteur sidérurgique français y a aussi beaucoup contribué.

Cependant ne triomphons pas car si nous avons des résultats positifs - de 4 milliards à 4,5 milliards en exploitation pour 1988, selon les prévisions - l'endettement représenté encore 40 p. 100 du chiffre d'affaires du secteur, soit

deux fois plus, pratiquement, que la moyenne des concurrents étrangers. Je rappelle à cet égard que British Steel voit aujourd'hui son endettement réduit à zéro !

Ne triomphons pas, d'autant qu'il ne faut pas s'arrêter en chemin : on a redressé le compte d'exploitation mais il faut maintenant améliorer les bilans de nos entreprises sidérurgiques, notamment parce qu'elles ont besoin de fonds propres et qu'elles doivent mener une stratégie européenne.

Quelques mots sur le textile, sur lequel votre attention a déjà été appelée lors des questions au Gouvernement.

Ce secteur connaît de sérieuses difficultés. Je sais que le marché intérieur n'est pas porteur mais des mesures encourageantes ont été prises par le Gouvernement. Ainsi, la baisse de l'impôt sur les sociétés est une disposition favorable pour ce secteur, comme pour les autres d'ailleurs. La réduction du plafond de la taxe professionnelle va aussi dans le bon sens, ainsi que le dé plafonnement des allocations familiales, sous les réserves que j'ai déjà exprimées. Mais il faut veiller - je le dis au ministre de l'industrie, qui pourra en faire part à son collègue chargé du commerce extérieur - à la stricte application de l'A.M.F. Nous constatons actuellement des dépassements de quotas qui sont nuisibles au secteur.

Enfin, il est nécessaire que le Gouvernement entame avec les responsables de la profession une réflexion globale à moyen terme sur ce sujet.

J'en arrive à ma conclusion.

Ainsi que vous avez pu le relever, monsieur le ministre, nous exprimons des réserves sur ce projet de budget. Mais nous relevons aussi des éléments de continuité et observons que la politique industrielle qui se dessine derrière ce projet de budget marque des différences importantes par rapport à celle des années 1981 à 1986 qui, heureusement, est définitivement tombée dans les oubliettes de l'histoire, bien qu'elle laisse encore des traces dans notre industrie.

La principale question que nous posons concerne la gestion cohérente du secteur public.

Je puis vous dire, monsieur le ministre, que le groupe de l'U.D.C. ne peut pas approuver, tel qu'il est, ce projet de budget. Nous arrêterons notre position définitive compte tenu des réponses que vous ferez tout à l'heure et du sort qui sera réservé aux quatre amendements que notre groupe a déposés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Rimbault.

**M. Jacques Rimbault.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si M. Borotra a pu discerner des différences d'orientation dans certains discours se rapportant au budget de l'industrie de l'année dernière, je voudrais le rassurer : il n'en trouvera pas dans mon propos.

Au-delà des actions propres que votre budget finance, vous êtes, monsieur le ministre, en tant que membre du Gouvernement, responsable de la politique industrielle dans son ensemble. Vous en assumez donc les choix.

Le premier qui m'apparaît est celui de la continuité depuis le milieu des années 80, où la politique de filières et de plans industriels a été abandonnée. C'est l'époque où l'étatisme s'est accentué au nom du « libéralisme ».

Retour au passé ? Non ! Mais encouragement, organisation, cohérence avec la stratégie industrielle du déclin du travail vivant, qualifié, oui, certainement ! Et cela malgré les centaines de milliards de francs que les Français ont consacrés en quelques années à leur industrie. L'appareil de production ne s'est pas renforcé.

La production industrielle en volume est quasi stagnante depuis 1980. Des secteurs entiers sont dans l'impasse, tels que la navale, les charbonnages et le textile. D'autres constituent, il faut bien le dire, des proies faciles pour les entreprises étrangères qui ne cessent d'étendre leur contrôle sur notre industrie anémiée, en particulier par la spéculation financière.

Nous avons, depuis longtemps, dénoncé ce risque et nous ne sommes plus seuls. Le grand patronat ne s'identifie plus à l'esprit d'industrie. La volonté de produire et de bien produire se trouve en dehors de ses rangs. Ainsi que nous l'avons montré lors du débat sur le 9<sup>e</sup> Plan, les résultats, malheureusement, nous donnent raison. En dépit de leur modi-

cité, les objectifs d'investissement productif n'ont pas été atteints et un rapport du Sénat vient d'ailleurs de le confirmer. Malgré la progression en 1988, le retard est loin d'être comblé. Selon la même source, on estime qu'en 1988 celui-ci serait de 20 p. 100.

Peu dynamique, l'investissement est au surplus entaché d'un défaut majeur : il est surtout un investissement de productivité apparente du travail et il constitue donc forcément un surcoût ; un gaspillage de savoir-faire. Depuis 1980, 870 000 emplois industriels ont été perdus, soit 18 p. 100.

Même en 1989, cette tendance reste essentielle. Une récente étude de l'I.N.S.E.E. confirme que 2 000 emplois industriels auront disparu cette année. Les investissements de capacité demeurent encore l'exception. Ainsi s'explique la plongée du déficit du commerce extérieur pour les biens manufacturés et la pénétration croissante de notre marché par les produits étrangers.

Les branches où nous sommes historiquement parmi les meilleurs ne font d'ailleurs pas exception. L'automobile en est un des exemples les plus caricaturaux : le marché a dépassé tous les pronostics et les constructeurs nationaux, paralysés par la logique des suppressions d'emplois, ne peuvent répondre à la demande, laissant le champ libre aux étrangers qui confortent ainsi leur taux de pénétration.

On voudrait faire croire aux Français que le pays manque de moyens, mais ce n'est pas vrai. Durant l'été, les Sicav ont battu leur record de capitalisation avec 1 300 milliards de francs. Durant les six premiers mois de l'année, 35 milliards de francs ont été investis rien qu'aux U.S.A. La sortie de capitaux pour investir à l'étranger s'est notablement accélérée durant cette dernière période.

De l'argent, il y en a ! Il suffit de voir les entreprises jongler avec des centaines de millions pour s'assurer le contrôle de telle ou telle société à coups d'O.P.A. - les opérations sur la Société générale en illustrent un nouvel épisode !

S'il est un domaine où les objectifs ont été atteints, voire dépassés, c'est celui de la marge bénéficiaire des entreprises. Les plus hauts niveaux sont rattrapés et souvent dépassés.

En revanche, en ce qui concerne les revenus salariaux, c'est le reflux permanent. La pression sur les coûts salariaux a fait reculer notre pays au neuvième rang des onze pays capitalistes les plus industrialisés.

Vous poursuivez, monsieur le ministre, une politique qui conduit au déclin industriel du pays. En effet, la loi de finances pour 1989 accentue les caractéristiques les plus négatives du passé.

De l'argent, vous en donnez en masse au patronat.

Persuadé que les résultats seront médiocres, vous avez trouvé une nouvelle justification. Après les chocs pétroliers, voici venu le temps de « préparer 1992 ».

Au nom de cette nouvelle croisade, vous accélérez les restructurations, la création et le développement de gigantesques multinationales qui écrasent encore davantage à la fois l'emploi et les salaires. Les milliards que vous leur laissez sans contrôle iront grossir leurs masses de capitaux spéculatifs.

Demain, notre économie connaîtra des difficultés plus grandes encore. Les perspectives pour 1989 sont loin d'être euphoriques.

J'ajoute que l'état de notre économie est loin d'être aussi rose que d'aucuns le prétendent. On ne peut partager votre optimisme sur le redressement de notre économie, mais on peut au contraire être inquiet pour la période à venir si le Gouvernement ne se décide pas à modifier sa politique.

Je dirai maintenant quelques mots de votre budget proprement dit.

La dotation des Charbonnages reste stable en francs courants, alors que cette industrie a tant besoin d'aide. En commission, vous avez estimé impossible de baisser le taux de la T.V.A. pour les usages domestiques du charbon parce que la France lutte pour que la R.F.A. démantèle ses systèmes d'aide et de soutien au charbon de la Ruhr.

La position allemande nous donne raison. Il serait bien possible d'aider nos Charbonnages quitte à connaître les pressions et marchandages d'autres pays, ce qui n'affecterait ni les Allemands, ni les Anglais compte tenu de leur refus d'appliquer la solidarité financière.

Dans ce domaine aussi, vous poursuivez la politique de régression charbonnière, laissant la porte ouverte aux importations d'Afrique du Sud, entre autres, parfois via la Belgique.

Nous connaissons la valeur du labeur des mineurs noirs d'Afrique du Sud. Les temps viennent où elle devra être reconnue dans leur pays. Allons-nous donc, sur la base de leur esclavage temporaire, faire périr le savoir-faire des mineurs de France ?

Autre domaine de préoccupation : le Commissariat à l'énergie atomique, qui voit ses crédits stagner. S'il s'agissait d'économiser sur la mise au point d'armes chimiques, le groupe communiste vous suivrait volontiers. Mais le C.E.A., c'est l'atome civil d'hier et de demain, ce sont les biotechnologies et d'autres grands domaines de recherche !

Je veux dire nos craintes de voir ce grand organisme, qui a tant contribué à la place de la France dans le club des grands de l'atome pacifique, être engagé dans une voie de garage pour justifier de mauvais coups.

La communauté scientifique tout entière est attachée au prestige du C.E.A. Celui-ci est un atout de la France que nous ne laisserons pas compromettre, il faut que vous le sachiez.

Enfin, vous avez la tutelle d'E.D.F. A ce sujet, je tiens à vous faire part de notre préoccupation devant l'endettement de cet établissement et devant la ségrégation qui pèse sur lui en matière de publicité. Or E.D.F. a besoin de beaucoup de moyens pour moderniser son réseau et poursuivre l'équipement du pays.

Vous devez donc rechercher le désendettement d'E.D.F., y compris en agissant sur les intérêts que ses créanciers trouvent dans cette situation.

Par ailleurs, l'énergie nationale que représente l'électricité doit avoir au moins autant de droits que le pétrole importé. Puisque vous renoncez à abroger la décision de votre prédécesseur, vous devez accepter qu'E.D.F. puisse librement mener toutes les opérations de promotion de son produit jugées nécessaires.

Pour conclure, je voudrais esquisser les grands axes de ce que nous considérons comme une véritable politique industrielle.

D'abord, relancer en cohérence l'offre et la demande. Dans l'immédiat, le développement du marché doit privilégier les besoins sociaux, faisant peu appel aux importations, la santé, la formation, les loisirs, liés aux besoins en infrastructures, en logements, en routes, en hôpitaux.

Ensuite, faire évoluer parallèlement l'offre et la demande. Pour cela, il faut relancer les productions, créer de nouveaux produits, organiser des coopérations entre entreprises, banques et services, alléger les dominations extérieures en renégociant les accords passés et en fondant les nouveaux rapports sur des coopérations mutuellement avantageuses.

Il convient également de maîtriser l'efficacité des investissements. Dans ce domaine, trois actions sont essentielles :

Diriger les capitaux disponibles vers l'investissement productif. A notre avis, la fiscalité peut constituer un bon outil de conviction ;

S'assurer que les investissements sont réellement porteurs de productivité - c'est-à-dire de capacité - en accroissant les pouvoirs des comités d'entreprise ;

Promouvoir la qualification des hommes et des femmes et étendre leur responsabilité de citoyens dans l'entreprise.

Enfin, dernier grand axe, il convient de donner à la recherche les moyens de ses missions.

Or ni votre budget, monsieur le ministre, ni l'orientation générale de la politique industrielle du Gouvernement ne s'engagent dans la perspective que nous considérons comme étant la seule de nature à pouvoir sortir notre pays de la spirale de déclin dans laquelle son industrie et, par conséquent, son économie sont engagées.

Dans ces conditions, le groupe communiste ne peut adopter les crédits du budget du ministère de l'industrie tels qu'ils nous sont proposés.

Ils ne donnent pas, en effet, les moyens nécessaires pour que l'industrie française, ses services donnent la mesure de leur talent. Ne soyez pas surpris par le terme : ce talent, on l'a vu à l'œuvre après 1944 et dans les années 1960.

Nous ne voulons pas que les nations nous craignent. Elles nous demandent - elles en ont besoin - que la France fasse ce qu'elle peut faire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

*(M. André Rossinot, vice-président, remplace M. Loïc Bouvard au fauteuil présidentiel.)*

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ ROSSINOT,

### vice-président

**M. le président.** La parole est à M. Christian Spiller.

**M. Christian Spiller.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je consacrerai les cinq minutes de temps de parole qui me sont imparties à un problème qui, pour être national, n'en touche pas moins avec une acuité particulière la circonscription des Vosges, dont je suis l'élu. Une jolie région,...

**M. André Labarrère.** En effet, très jolie...

**M. Christian Spiller.** ... que je vous invite à visiter. Vous ne serez pas déçus !

**M. André Labarrère.** Mais le Béarn est très beau aussi, et vous n'en serez pas déçu. *(Sourires.)*

**M. Christian Spiller.** Je veux vous parler de ma région, les Vosges, mais en insistant sur des difficultés qui l'assaillent actuellement à cause du déclin de l'industrie textile.

En effet, à cette tribune, où je m'exprime pour la première fois, je tiens à « manifester » - paisiblement, et en bonne compagnie - avec peut-être l'accent vosgien, mais surtout avec l'accent de mon cœur, toute mon inquiétude devant certains faits. Car j'entends bien le cri d'alarme lancé par les responsables des organisations professionnelles du textile et je sens le désespoir de certains de travailleurs privés d'emploi ou en passe de l'être.

Notre région est belle, c'est vrai, et tous, ouvriers, patrons et cadres s'y accrochent. On voudrait pouvoir encore y rester et y travailler ! Mais le jour où une industrie s'en va, vous le savez, ce sont des pans entiers qui s'effondrent. Les écoles, les collèges, les églises, les cafés s'en vont. C'est le cœur de nos villages qui s'en va. Protégeons donc notre industrie pour qu'elle reste le plus longtemps possible et pour préserver tout cela.

En 1960, le textile vosgien représentait 25 p. 100 de l'industrie cotonnière française, et maintenant c'est 33 p. 100 en filature et 41 p. 100 en tissage. Notre industrie a pourtant perdu 16 p. 100 de sa production.

Dans le même temps, en vingt-huit ans, soit la durée d'une génération, la moitié des entreprises vosgiennes de ce secteur ont disparu. Au début de cette année, les usines n'employaient plus que 7 000 personnes alors que 27 000 y travaillaient encore en 1960.

Pour surmonter la crise, augmenter leur productivité et s'adapter, les entreprises qui se sont maintenues ont consenti de très gros efforts en investissant massivement, en recherchant de nouveaux articles adaptés à une demande nouvelle, en modernisant l'organisation de leur gestion interne et commerciale, mais aussi en portant une attention particulière à la formation indispensable. On s'instruit, on ne baisse pas les bras !

Ainsi, l'industrie textile vosgienne est-elle, à présent, constituée d'entreprises performantes, avec des usines modernes et même, souvent, ultramodernes. Cependant, malgré ses efforts d'adaptation et de rénovation, l'industrie textile vosgienne se trouve de nouveau dans une situation difficile. Si les mesures indispensables ne sont pas prises à temps, son avenir s'annonce particulièrement sombre.

Déjà, dans une grande entreprise qui a son siège dans ma circonscription - mais qui possède plusieurs autres établissements dans des sites voisins de mon département, en Haute-Saône ou en Alsace - plusieurs centaines de licenciements viennent d'être décidés et d'autres sont annoncés. Cela risque, hélas, de n'être pas fini si la situation du marché ne s'améliore pas dans les semaines à venir.

Quelles sont donc les difficultés ? D'abord, la gestion, il est vrai, par trop facile, d'accords multifibres, au demeurant mal négociés. Les conséquences sont d'autant plus graves qu'elles affectent principalement et directement l'habillement et la confection, premiers clients des tissages.

L'effondrement de ces secteurs, en aval de l'industrie textile, est pour cette dernière lourd de conséquences. Or, en 1987, les importations de la C.E.E., en provenance des pays signataires de l'accord multifibres, ont augmenté de 24 p. 100 et celles qui proviennent des pays préférentiels ont progressé de 31 p. 100. Ces résultats sont loin de l'augmentation annuelle de 6 p. 100 prévue par l'accord multifibres. Cependant, ce taux était déjà considéré comme insupportable - alors que la consommation européenne était stagnante.

A cet égard, deux pays se révèlent particulièrement menaçants, la Chine, devenu le deuxième fournisseur de la C.E.E., et la Turquie, premier fournisseur extra-européen de textile-habillement et qui, malheureusement, bénéficie d'un accord conclu à des conditions qui lui sont favorables.

A tout cela, qu'il convient de combattre résolument à Bruxelles, vient s'ajouter la pression croissante des pays à production et à commercialisation anormales, pays à bas salaires et à subventions sur les exportations, pays hyperprotégés par des droits de douane prohibitifs ou pays à commerce d'Etat, pays dont l'économie est fondée sur le dollar - sans oublier le phénomène de la délocalisation qui, après s'être limitée au Sud méditerranéen, semble maintenant glisser vers l'Asie.

En outre, voici que l'industrie textile allemande, qui connaît à son tour la crise, vient, pour liquider ses stocks, inonder le marché français avec des produits « dumpés », alors que pointe l'horizon 1993. Cette circonstance n'est pas sans provoquer de nouvelles inquiétudes.

Enfin, l'industrie française souffre du décalage, qui joue en sa défaveur, entre notre système fiscal et bancaire et celui des autres pays de la C.E.E.

Pour conclure, j'affirmerai ma foi dans l'avenir de l'industrie textile française, pour peu que la volonté et le dynamisme dont ont fait preuve au cours des dernières années ses dirigeants et ses travailleurs soient accompagnés et relayés par une politique déterminée des pouvoirs publics visant à lui placer dans des conditions de compétitivité égales à celles de ses concurrents étrangers.

Monsieur le ministre, il nous faut d'abord, bien sûr, vendre nos produits, faire du commerce, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Chacun le reconnaît. Nous avons besoin de bons vendeurs, de représentants de commerce comme on en voyait dans le temps, allant à la rencontre des clients. Je vous en parle parce que je connais le problème du commerce par cœur. Il nous faut des gens sachant entretenir des relations simples, pleins de bon sens, gardant le sourire et sachant même parfois donner une tape sur l'épaule ! Fils de commerçant, je suis né en quelque sorte dans le commerce. Mon père disait : « Dans le commerce, pas de politique ! Vendons ! A n'importe qui, mais pas à n'importe quel prix, bien sûr ! En tout cas, nous nous occupons ni d'un côté ni de l'autre ! »

Sachons vendre en effet nos produits, et nous pourrions les fabriquer plus facilement ! Je souscris d'ailleurs à une initiative prise par votre gouvernement. J'ai lu récemment dans un article que M. Chevènement parlait pour les Indes. Il y va afin d'y nouer des contacts, pour essayer de vendre des avions, je pense. Il fait bien.

Tout cela paraît difficile, mais c'est simple. Lorsque l'on est bien accueilli, lorsque la relation est bonne, les choses se passent bien et le commerce peut se pratiquer sans ordinaire, simplement grâce à une bonne poignée de main et à la confiance qui s'instaure.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Spiller.

**M. Christian Spiller.** Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, venez nous voir. Nous vous invitons dans notre région. Quand vous en partirez, vous en garderez sans aucun doute un bon souvenir. Et, plus tard, lorsque vous achèterez une chemise, je suis presque sûr que vous demanderez quelle soit faite avec du tissu fabriqué dans les Vosges ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Francis Geng.** Très bien, comme directeur commercial ! (Sourires.)

**M. le président.** Monsieur le ministre, je sais que vous avez accepté, à la demande du groupe du Rassemblement pour la République, de répondre maintenant à ses questions.

Vous prendrez la parole pour votre intervention générale après.

En conséquence, j'appelle les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Eric Doligé.

**M. Eric Doligé.** Monsieur le ministre, porte-parole en l'occurrence du groupe du R.P.R., je tiens à vous remercier pour votre courtoisie. Vous avez bien voulu accepter que nous posions nos questions avant votre intervention générale. Au nom de notre groupe, je vous en remercie ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Dans votre dernier entretien accordé à *L'Usine nouvelle*, vous avez exposé votre conception de l'action publique en faveur des P.M.E., en écartant les procédures et les réglementations nouvelles. Les besoins des P.M.E. vous paraissent simples à comprendre et vous vous exclamez : « Écoutez plutôt les P.M.E. ! ». Je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point. Me faisant précisément le porte-parole des P.M.E., je tiens aujourd'hui à appeler plus spécialement votre attention sur les obstacles auxquels se heurte la transmission des entreprises familiales.

Quel est le contexte ? Les entreprises petites et moyennes sont prédominantes dans l'économie française et elles représentent un volume d'emplois proportionnellement croissant. Ce sont elles, et elles seules, qui ont permis, grâce aux embauches effectuées depuis deux ans, de renverser la tendance à la réduction des emplois. C'est pourquoi il est primordial de favoriser la création, le développement mais aussi la pérennité de ces entreprises petites et moyennes, par-delà les vicissitudes de la transmission.

Or la question de la transmission du pouvoir de gestion revêt aujourd'hui un caractère d'urgence. Un chef d'entreprise sur cinq a plus de soixante ans et un sur dix plus de soixante-cinq ans. Les pouvoirs publics doivent donc lever tous les obstacles juridiques et fiscaux qui freinent le renouvellement naturel des dirigeants. Plusieurs pas ont été accomplis dans cette direction, je le reconnais : amélioration du régime fiscal de la donation-partage ; introduction de la procédure du R.E.S. qui a été libéralisée, puis ouverte aux héritiers. Reste pourtant l'obstacle créé par les taux progressifs très élevés des droits de succession : ils atteignent 40 p. 100 en ligne directe et 60 p. 100 en ligne collatérale.

D'où ma question, monsieur le ministre : ne croyez-vous pas le moment venu d'appliquer à la transmission de l'outil de travail un traitement fiscal plus favorable en décidant par exemple que la valeur des biens professionnels tels qu'ils sont définis pour l'I.S.F. ne sera plus prise en compte que pour moitié dans l'assiette des droits de succession. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. Roger Fauloux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, mon analyse personnelle rejoint la vôtre.

Je me permets d'ailleurs de compléter votre exposé en donnant moi-même quelques chiffres : 600 000 chefs d'entreprise sur 2 700 000, soit 25 p. 100, devront se préoccuper, dans les dix ans à venir, de la pérennité de leur entreprise. De la même façon - il s'agit de moi-même raisonnement étayé par d'autres chiffres - 25 p. 100 des 180 000 P.M.E. et P.M.I. existantes, employant plus de 6 millions de personnes, n'auront plus les mêmes dirigeants en l'an 2000.

Je suis donc d'accord avec vous : il est plus que jamais nécessaire de préparer à temps le passage du relais et de lever les obstacles qui subsistent. Les difficultés sont nombreuses, psychologiques, juridiques, fiscales. Vous en avez cité quelques-unes. Trop souvent, elles conduisent à l'échec des transmissions, ce qui a des conséquences dramatiques. En effet, 10 p. 100 des dépôts de bilan ont pour origine un échec de transmission. A raison de 10 licenciements, en moyenne, par dépôt de bilan, ce sont 30 000 à 50 000 emplois qui dis-

paraissent inutilement ainsi chaque année. On aurait pu certainement l'éviter. Cette destruction du tissu industriel n'est pas tolérable.

L'Etat est déjà intervenu pour faciliter les transmissions. Je rappellerai quelques étapes. La loi du 5 janvier 1988 a étendu le bénéfice de la procédure de la donation-partage aux tiers pour les entreprises individuelles. Les dispositions sur le rachat d'entreprise par les salariés, le fameux R.E.S., instauré en 1984, ont été encore assouplies. Dans les dispositions sur l'impôt de solidarité sur la fortune, il a été tenu compte, à l'initiative de l'Assemblée, de la situation particulière des salariés actionnaires d'un R.E.S. Dans le cadre du plan pour l'emploi présenté par le Premier ministre, les droits de mutation sur la vente des fonds de commerce ont été ramenés, par le présent projet de loi de finances pour 1989, de 16,60 p. 100 à 14,20 p. 100. Ces mesures très significatives vont, je le crois, dans le bon sens.

Mais nous nous employons à préparer d'autres mesures pour améliorer le contexte juridique et fiscal des transmissions. Une bonne transmission est une transmission préparée, préparée par le chef d'entreprise lui-même. Cela suppose que nous réussissions à surmonter un certain nombre d'obstacles, dont les obstacles psychologiques ne sont pas les moindres. Il n'est jamais agréable de vieillir et d'avoir à choisir son successeur de son vivant !

Aussi ai-je soutenu personnellement, à la fin du mois de septembre, la tenue des états généraux sur la transmission des entreprises. Ils ont été organisés par l'A.P.R.E., association pour la promotion des rapprochements d'entreprises, et, dans ce cadre, nous avons procédé, bien sûr à l'initiative et avec l'aide des professionnels, à une importante mobilisation qui est maintenant engagée dans toute la France. Nous en attendons beaucoup de résultats parce que nous prévoyons la mise en place de réseaux et la diffusion d'outils spécifiques. Cette campagne se clôturera en mars 1989 par un colloque national à Montpellier, à l'occasion duquel, je l'espère, nous pourrions proposer des mesures concrètes.

Par ailleurs, je signale que la conférence générale des tribunaux de commerce, qui regroupe des spécialistes, vient de traiter, les 4 et 5 novembre derniers, de la transmission des entreprises. Nous observons donc un ensemble de mobilisations - et nous devons sans aucun doute sensibiliser l'opinion à ce problème.

Il est en effet essentiel que les partenaires - et ils sont nombreux : les partenaires financiers, les banques, qui doivent jouer un rôle, les organismes consulaires, les conseils, les notaires, aussi - renforcent leurs actions de détection des problèmes et d'identification des candidats possibles à la reprise.

L'Etat fait sa part, l'Etat continuera à le faire, en allégeant et en simplifiant le dispositif fiscal et légal. Vous avez indiqué quelques pistes, on peut en découvrir d'autres. Mais il faut que le chef d'entreprise et ses partenaires fassent la leur, en créant un marché plus transparent, plus efficace. Il faut que les décisions soient anticipées, qu'elles ne soient pas subies, afin que les transmissions consolident les entreprises au lieu de les détruire.

**M. Jacques Roger-Machard, rapporteur spécial.** Je voudrais dire un mot.

**M. le président.** Cela ne fait pas partie du jeu des questions et des réponses.

**M. Jacques Roger-Machard, rapporteur spécial.** Monsieur le président, le rapporteur spécial de la commission des finances souhaiterait ajouter juste un petit commentaire.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, ce n'est pas le moment. Il s'agit d'un échange de questions et de réponses entre les parlementaires et le Gouvernement. Cela a été organisé ainsi selon des règles fixées en conférence des présidents.

Je me dois de faire appliquer les règles.

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** La sidérurgie française revient aux bénéficiaires et, curieusement, ceux-là mêmes qui la condamnaient sans appel font maintenant preuve d'un optimisme excessif. En fait, il me semble que l'embellie constatée est en partie conjoncturelle et qu'en plus, faute de pugnacité, nous n'occupons pas au sein de la C.E.E. la place qui devrait être la nôtre.

Par-delà les communiqués triomphalistes de la direction d'Usinor-Sacilor, il faut savoir que ces résultats positifs sont moins dus aux nouvelles options de gestion qu'à deux facteurs externes.

Le premier facteur est l'effet d'entraînement de la croissance économique sur la consommation d'acier des pays développés, et nos aciéries ont pu atteindre ainsi leur pleine capacité de production en améliorant corrélativement leur bilan financier. Cette constatation n'est pas propre à la France, et donc pas propre à la gestion de la sidérurgie française. Son caractère est général. De ce point de vue, l'apparent reoressement financier de la sidérurgie française mérite donc d'être relativisé.

Le second facteur s'explique par la situation transitoire du marché européen des produits plats.

Ayant dépassé toutes les prévisions, la relance inattendue de l'industrie automobile a entraîné une croissance brutale de la demande. Au même moment, plusieurs usines européennes de produits plats étaient arrêtées - l'une pour incendie aux Pays-Bas, d'autres pour réfection en Espagne - ce qui réduisait les capacités disponibles. Ce double effet de cisaillement de l'offre et de la demande a créé une situation de quasi-pénurie et a conduit à des cours artificiellement gonflés par un climat euphorique. Une analyse sectorielle du bilan d'Usinor-Sacilor montre que les bénéfices proviennent presque exclusivement des produits plats. Les aciers de construction mécanique et les produits longs restent au contraire nettement déficitaires.

Certes, la conjoncture n'explique pas tout. Les plans successifs ont permis d'éliminer les usines les moins productives tout en rationalisant les conditions de production. Les bénéfices récents ne doivent pas faire oublier pour autant que d'énormes progrès restent nécessaires.

Par le passé, trop d'argent a été saupoudré et gaspillé. Un exemple peut en être fourni par la grande aciérie à l'oxygène de Neuves-Maison, construite en 1978, et qui fut fermée peu après sa construction en n'ayant assuré que 6 p. 100 de sa production normale.

Sans dépenser plus, on pouvait dépenser mieux et il aurait fallu que chacun assume ses responsabilités. Notre sidérurgie, aujourd'hui, produirait alors 25 p. 100 d'acier supplémentaire. Elle serait véritablement à la pointe de la technologie moderne et elle aurait en plus une rentabilité nettement plus satisfaisante.

Compte tenu de la situation transitoirement favorable de la sidérurgie française, il serait regrettable de ne pas poursuivre l'effort de modernisation et d'investissement réalisé par le passé.

En ce qui concerne notamment les deux tranches de laminage à couronnes et à barres de Gandrange, je souhaiterais savoir si cette opération reste inscrite au programme d'Usinor-Sacilor, car nous avons des inquiétudes en la matière et, si oui, quel est l'échéancier de réalisation de cette opération.

Enfin, comme vous le savez, arguant du déficit d'Usinor et de Sacilor, la direction générale de ces sociétés a réalisé en 1986 une opération qui a conduit à la spoliation des petits actionnaires. Cette opération que j'avais déjà, comme nombre de personnes intéressées par ce dossier, jugée fort discutable à l'époque, deviendrait profondément injuste si, compte tenu des bénéfices accumulés en 1988, un effort au moins symbolique n'était pas entrepris pour indemniser ceux qui ont été lésés.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** J'en termine, monsieur le président.

Ne serait-il donc pas possible d'affecter une partie du bénéfice réalisé par Usinor et Sacilor en 1988, dont je rappelle tout de même qu'il a pu l'être grâce à l'argent investi par les petits actionnaires, à leur indemnisation forfaitaire, éventuellement symbolique.

**M. André Billardon.** Ça, c'est la meilleure !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle la règle du jeu : la durée de la question et le temps imparti au Gouvernement pour la réponse ne doivent pas excéder cinq minutes. Afin de respecter les règles acceptées d'un commun accord, nous devons nous en tenir à ces engagements mutuels.

La parole est à M. le ministre de l'industrie.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je ne partage pas, mais pas du tout, votre diagnostic pessimiste en ce qui concerne la sidérurgie. Je veux rendre d'ailleurs hommage aux dirigeants de cette grande entreprise qui ont réussi, à partir d'une situation sinistre, à redresser durablement l'entreprise. Il est vrai, et je vous l'accorde, que la conjoncture est particulièrement favorable. Mais si je compare l'état de la sidérurgie française à celui de la sidérurgie allemande, et surtout celui de la sidérurgie italienne qui réclame aujourd'hui à son gouvernement une subvention équivalant à 35 milliards de francs, je considère qu'elle se trouve dans une situation favorable.

Elle recueille le fruit des restructurations opérées, vous l'avez dit. Mais il est vrai aussi, et, sur ce point, je suis d'accord avec vous, que le groupe Usinor-Sacilor reste affecté par une situation de bilan profondément dégradée : l'endettement représente 40 p. 100 du chiffre d'affaires et les frais financiers plus de 5 p. 100, soit 3 milliards de francs, contre moins de 2,5 p. 100 en moyenne pour ses concurrents, l'Italie mise à part.

Mais cette situation résulte aussi des investissements considérables qui ont été effectués dans cette société et qui sont très supérieurs à ceux de nos partenaires. Je pense en particulier à la République fédérale d'Allemagne qui a laissé subsister une très grande dispersion entre les entreprises sidérurgiques. Notre outil est désormais très moderne, et même le plus moderne d'Europe.

Usinor-Sacilor a adressé plusieurs demandes au Gouvernement, que je n'énumérerai pas et dont je ne dirai pas non plus, l'affaire étant encore en discussion, celles qui seront accordées. Je puis toutefois vous dire que les obligations convertibles qui avaient été souscrites par l'Etat seront très vraisemblablement transformées en capital. C'est l'équivalent d'une dotation de l'ordre de dix milliards de francs et qui allégera considérablement le bilan de cette entreprise nationale. Nous sommes bien d'accord avec tout le monde pour penser que le bilan d'Usinor-Sacilor doit être restauré.

La deuxième partie de votre exposé, monsieur le député, pose une question juridique difficile, puisqu'elle concerne l'indemnisation des petits actionnaires de la sidérurgie. La restructuration du capital de Sacilor qui a été décidée par des assemblées générales en 1986 a conduit en effet à l'annulation, dans un premier temps, de l'intégralité du capital détenu par l'Etat pour 4,6 milliards de francs et par 5 000 actionnaires privés pour 400 millions de francs.

La différence est évidemment considérable entre l'un et les autres.

Six cents ont porté plainte et le tribunal de grande instance de Thionville, dans une décision du 3 novembre 1988, a débouté, vous le savez, cent plaignants qui ont interjeté appel de cette décision. D'autres recours sont en instance, en particulier devant le tribunal administratif de Paris et devant le tribunal de commerce de Nanterre.

Compte tenu des différentes procédures en cours, je ne peux préjuger les décisions définitives qui interviendront. Il s'agit de décisions judiciaires sur lesquelles, bien entendu, le Gouvernement n'a aucune prise. Je noterai toutefois que le tribunal de Thionville a constaté que la valeur des actions annulées était devenue inexistante du fait du volume des pertes accumulées. La situation nette était négative de 17 milliards au 31 décembre 1987 ; l'Etat, comme les autres actionnaires avait perdu l'intégralité de ses créances.

Les actionnaires ont eu la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital qui a suivi. Environ 250 l'ont fait, et je ne pense pas que, compte tenu de la bonne situation de l'entreprise, ils aient fait un mauvais choix. Enfin, je voudrais vous préciser, pour terminer, que la reconstitution des fonds propres d'Usinor et de Sacilor a été faite selon les recommandations expressées de la Cour des comptes, qui souhaitait ainsi que nous garantissons le principe d'égalité entre tous les actionnaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Roselyne Bachelot.

**Mme Roselyne Bachelot.** Monsieur le ministre, vous présentez une nouvelle politique industrielle. Elle doit, en principe, combler les insuffisances que vous avez cru déceler chez vos prédécesseurs, notamment en ce qui concerne les interventions en faveur des zones économiquement éprouvées par un sinistre industriel et dont il convient de sauver l'emploi et de reconvertir le potentiel immobilier.

Vous avez regretté - et vos orateurs l'exprimaient ici même l'an dernier - que des mesures spécifiques ne soient pas immédiatement décidées par le Gouvernement pour seconder les efforts des collectivités locales.

Or Angers vous offre aujourd'hui l'occasion d'une décision exemplaire.

La déconfiture d'International Harvester a libéré des installations industrielles de grande qualité qui intéressent le constructeur d'automobiles japonais Subaru, lequel projette une implantation importante.

Le dossier d'agrément est en instance dans vos services et je souhaiterais connaître votre position sur l'implantation de Subaru à Angers.

Etant donné l'importance de ce dossier pour toute la région, pouvez-vous nous indiquer à quelles contraintes et obligations vous subordonnez votre accord et si le Gouvernement est tout à fait résolu à aider la ville d'Angers à mener à bien cette implantation ?

**M. Edmond Aiphandéry.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Madame le député, aujourd'hui, nous ne sommes saisis, sur le plan administratif, d'aucune demande venant de quiconque. Mais l'affaire a été suffisamment commentée dans les journaux pour que je puisse ajouter néanmoins un commentaire.

Il est vrai que le groupe Fudji Heavy Industries dont dépend Subaru a lancé en avril 1988 - c'était une annonce spontanée - un projet d'investissement relatif à l'implantation d'une unité de production de véhicules 4 x 4 à Angers. Il s'agissait, selon l'entreprise, d'un investissement de 120 millions de francs, impliquant la création de 120 emplois dans un premier temps, puis de 500, ce projet visant la production de 6 000 unités par an en 1990, puis de 24 000 en 1992 et de 30 000 en 1995. C'étaient les promesses de l'entreprise.

Il est clair que je ne suis pas hostile à l'implantation de constructeurs étrangers en France, au contraire, dans la mesure où les retombées pour l'économie, sous forme de salaires et surtout d'emplois et, éventuellement, de recherches et d'exportations, compensent le durcissement de la concurrence qui peut en résulter pour d'autres.

Nous devons néanmoins, surtout en ce qui concerne l'automobile, vous le concevez, être très vigilants. L'aménagement du territoire ne consiste pas à satisfaire, ville après ville, département après département, les *desiderata* des élus. Il faut que nous ayons une politique d'ensemble. De ce point de vue, l'implantation d'usines « tournevis », comme on les appelle, ne pourrait être que préjudiciable à notre économie.

En d'autres termes, notre enquête - qui est, en fait, une exigence - consiste à demander que les implantations étrangères s'appuient sur un taux d'intégration communautaire, et de préférence française, élevé. Dans le secteur automobile, nous recommandons le seuil de 80 p. 100. Cette exigence minimum est une exigence de sauvegarde à l'égard de l'économie française. Nous voulons de vraies usines. Nous ne voulons pas de simples ateliers de montage à partir de pièces en provenance directe du Japon.

**M. André Billardon.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Actuellement, le projet de Subaru tel qu'il est évoqué, puisqu'il n'a pas été présenté, n'est pas totalement satisfaisant à cet égard, et le taux d'intégration actuel paraît trop faible pour que cet investissement puisse avoir un impact vraiment positif sur l'économie française et, en particulier, sur l'économie de votre département.

Dès que le contact sera établi par Subaru, nous négocierons, bien entendu avec le souhait d'aboutir, parce que nous souhaitons que ces usines étrangères s'installent, mais nous demanderons de la manière la plus nette que cette usine soit véritablement une usine française faisant travailler des ouvriers français et des sous-traitants français.

Voilà, madame le député, ce que je puis vous dire dans l'état actuel des choses. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Mme Roselyne Bachelot.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Eric Dolige.

**M. Eric Dollgé.** Monsieur le ministre, concernant la transmission des entreprises, deux expériences extraordinaires d'écoles de managers sont actuellement conduites à Laval et à Orléans. Je pense que votre ministère est au courant. Il serait très utile de pouvoir les suivre afin d'en tirer des conclusions significatives. Au cours des récents débats et des diverses questions d'actualité, de nombreux collègues ont fait part de leur inquiétude sur l'avenir des entreprises de l'industrie textile. M. Spiller est intervenu à ce sujet. Ce qui est vrai dans les Vosges l'est également dans l'ensemble de la France.

Les inquiétudes des sous-traitants de la confection sont nombreuses. Elles concernent le financement et le manque de confiance des banques, la faiblesse des salaires et des prix offerts par les donneurs d'ordres, résultat des retombées de la délocalisation, et, enfin, la formation.

Tel est le cas de la région Centre dont dix mille emplois environ sont aujourd'hui liés à la sous-traitance de la confection. Nous savons que d'ici à quatre ans la quasi-totalité de ces emplois sera supprimée et remplacée par trois mille à quatre mille postes nouveaux en raison du manque de formation du personnel. Monsieur le ministre, votre ministère serait-il en mesure de proposer rapidement des pistes et des solutions pour sauver une grande partie de ce secteur de l'économie ?

**M. Franck Borotra.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, nous avons déjà beaucoup parlé du textile et, sans nul doute, nous en reparlerons encore parce que ce secteur est dans une situation très difficile. Il est source d'inquiétudes, en particulier pour de nombreuses régions. Il n'y a pas que les Vosges. Le Centre, une partie du Midi, le Centre-Ouest sont également durement affectés. Je ne reviendrai pas sur les raisons mondiales qui déterminent cette situation : nous sommes un des lieux de la pénétration de produits provenant du Sud-Est asiatique. J'ai rencontré récemment le Premier ministre du Bangladesh qui ne m'a pas caché que l'industrie textile était pour lui un véritable pôle de développement, au même titre que la montre, il y a quelques années, pour les Japonais. Il y a un manifestement de la part de ces pays une volonté très ferme, je dirai presque très agressive, d'utiliser le marché européen ou américain et d'en déloger nos industries nationales. Il est évident que nous n'allons pas simplement bénir ces ambitions ; nous allons les réguler et même nous efforcer de nous y opposer.

Dans cet esprit, notre premier « champ de bataille » il faut bien l'appeler ainsi, c'est l'Europe. Nous devons réussir à convaincre nos partenaires européens que nos intérêts sont communs. Lors du dernier conseil des ministres à Athènes, il y a trois semaines, j'ai eu la satisfaction de voir que la position que la France a défendue, et appuyée d'un rapport très charpenté, était partagée par la quasi-totalité des pays - je dis la quasi-totalité parce qu'un grand pays, vous devinez lequel, s'y est assez fermement opposé. Il reste que cette quasi-unanimité est tout de même pour nous un élément de réconfort ; nous allons donc pouvoir donner à la Commission de Bruxelles, qui négociera à l'intérieur des cercles du G.A.T.T. la question du maintien des fameux accords multilatéraux, des instructions très fermes pour que cette position soit maintenue. Je ne doute pas que nous y parviendrons, mais je sais aussi très précisément que nous avons affaire à des tentatives très vigoureuses de la part de pays tiers pour déstabiliser ce système.

Sur le plan national, je ne rappellerai pas les mesures générales qui ont déjà été prises en faveur des entreprises moyennes et petites, en particulier en faveur des activités grosses consommatrices de main-d'œuvre, et le textile en est une. Les mesures de rééquilibrage des allocations familiales, agrémentées d'un apport net de ressources budgétaires, constituent pour ces entreprises un ballon d'oxygène nécessaire, même si l'un de vos collègues, au début de cette discussion, les a considérées comme globalement nocives. Je ne partage pas ce point de vue ; je pense que, pour ce type d'industrie, ces mesures étaient particulièrement bien « ciblées ».

Je l'ai dit à plusieurs reprises mais je le confirme, nous sommes en train de mettre au point un certain nombre de mesures qui ne constituent peut-être pas un « plan » au sens traditionnel du terme, mais qui forment tout de même un ensemble cohérent regroupant des crédits de reconversion, des crédits de formation et des mesures de soutien aux entre-

prises de tous types. A sa mise en œuvre seront associés les chambres de commerce, les centres techniques, les écoles d'ingénieurs et aussi les collectivités territoriales, qui ont certainement un rôle à jouer dans ce domaine. M. Chérèque, M. Soisson et M. Rausch participent également à ces études, qui devraient aboutir dans un très petit nombre de semaines.

Enfin, il est indispensable qu'un effort de persuasion soit consenti par tous les responsables concernés auprès des chefs d'entreprise. Nombre de ces entreprises sont trop petites, elles sont anciennes et leurs dirigeants eux-mêmes ont vieilli. Les mesures de rajeunissement que nous allons mettre en œuvre ne porteront leurs fruits que si elles accomplissent elles-mêmes les efforts nécessaires, souvent des efforts d'amour-propre, pour que leur tissu se renouvele et, à l'exemple de ce qui a été fait dans des pays voisins, retrouve une vigueur qu'il a en partie perdue.

L'Etat a son rôle à jouer, mais la réussite ne sera possible que si les entreprises accompagnent résolument son action.

**M. le président.** Conformément à l'esprit de tolérance qui anime cette séance, avant de vous donner la parole, monsieur le ministre, je vais, pour des raisons exceptionnelles, autoriser également M. Labarrère à poser sa question.

**M. André Labarrère.** Je vous remercie. Je suis persuadé, monsieur le président, que le maire de Nancy comprendra les raisons exceptionnelles que peut avoir le maire de Pau et je suis certain que l'ancien ministre des relations avec le Parlement que vous avez été, comme je l'ai été, a lui aussi suffisamment souffert sur ces bancs pour reconnaître que cette petite compensation est méritée. (*Mouvements divers sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Quel aveu ! (*Sourires.*)

**M. André Labarrère.** Regardez, monsieur le président, mes propres amis m'attaquent !

**M. le président.** Allons, messieurs, seul M. Labarrère a la parole !

**M. André Labarrère.** Je souhaite vous interroger, monsieur le ministre, sur l'avenir de l'usine de Pechiney-Noguères située au cœur du complexe de Lacq, aux portes de Pau, dans les Pyrénées-Atlantiques.

Comme vous le savez, cette unité d'électrolyse devait, aux termes du contrat de Plan passé en 1984 entre l'Etat et Pechiney, être reconstruite sur place afin de maintenir plus de 700 emplois. M. Besse, alors président de Pechiney, avait retenu deux sites d'électrolyse en France : Saint-Jean-de-Maurienne et Noguères. Saint-Jean-de-Maurienne a été reconstruit et produit aujourd'hui 120 000 tonnes d'aluminium. Noguères devait l'être, et pour assurer notamment son alimentation en électricité, E.D.F. a tiré une ligne de 400 000 volts à partir de Golfech.

Le 9 juillet 1986, sans aucune concertation, le nouveau président de Pechiney, M. Gandois, annonçait la fermeture de l'usine de Noguères pour la fin de 1991, décidant ainsi qu'il n'y aurait plus qu'une usine en France, celle de Saint-Jean-de-Maurienne. Tous les élus des Pyrénées-Atlantiques s'étaient élevés contre cette mesure. M. Madelin, saisi du dossier, n'avait pourtant pas souhaité intervenir.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation nouvelle mais tout aussi préoccupante. M. Gandois a en effet annoncé, le 13 septembre dernier, qu'il entendait construire une seconde usine d'électrolyse en France. Mais il apparaît que Noguères ne serait pas le site retenu.

J'ai rencontré M. Gandois au mois d'octobre. Et vous avez bien voulu, monsieur Fauroux, me recevoir pour évoquer ce délicat dossier.

Aujourd'hui, je vous demande de nouveau de tout entreprendre pour que cette nouvelle usine s'installe à Noguères. En Béarn, Pechiney bénéficiera d'infrastructures de qualité, de vastes terrains, d'une alimentation en électricité largement suffisante, d'un personnel hautement qualifié et rompu aux techniques de l'électrolyse. De plus, le coût de construction de cette usine à Noguères serait nettement moins élevé que sur tout autre site qui pourrait être retenu. Enfin, et c'est peut-être le plus important, en choisissant Noguères, Pechiney honorerait ses engagements et donnerait aux contrats de Plan, auxquels vous êtes si attaché, la crédibilité qui, peut-être, leur manque déjà.

Pour sauver l'entreprise Pechiney de Noguères, et plus généralement l'ensemble des entreprises situées sur le complexe de Lacq, j'ai créé, il y a un mois, le comité « Volonté-Noguères », qui rassemble élus et responsables économiques. Tous, ou presque, ont répondu à mon appel. C'est donc toute une région qui milite et se bat avec moi pour la construction d'une nouvelle unité d'électrolyse sur ce site.

Me faisant son porte-parole, je vous demande, monsieur le ministre, si vous entendez exercer votre autorité pour que Noguères soit retenu comme second site d'électrolyse.

Je souhaite par ailleurs savoir si le Gouvernement considère le bassin d'emploi de Lacq comme une priorité de son action industrielle.

Les Béarnais ont donné à la France leur gaz, leur pétrole et toutes les richesses de leur sous-sol. Faut-il rappeler qu'ils ont aussi donné Henri IV à la France, Bernadotte à la Suède, Montpezat au Danemark ? (*Sourires.*)

**M. Bernard Derossier.** Et Labarrère à l'Assemblée ! (*Rires.*)

**M. André Labarrère.** Merci, je le dirai aux Palois ! Car, de toute façon, que personne ne s'inquiète, je resterai maire de Pau !

Aujourd'hui, le Béarn a besoin du concours de la collectivité nationale. Monsieur le ministre, nous comptons sur vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur Labarrère, la fermeture à la fin de 1991, après trente années d'activité, de l'établissement Pechiney de Noguères est malheureusement inéluctable. Vous avez rappelé que Pechiney envisageait de construire une autre grande usine. Les études concernant son implantation sont en cours mais, autant que je puisse le savoir, les conditions de cette implantation sont difficiles. De nombreux sites sont en concurrence. Il est certain que ceux qui autorisent un accès direct à la mer auront la préférence. Or je ne suis pas sûr que, de ce point de vue, le site palois ou noguérien soit le mieux adapté.

Nous allons continuer de suivre ces études. Mais, pour répondre précisément à votre question, je ne pense pas pouvoir user de mon autorité contre des choix justifiés par des contraintes économiques qui seraient impératives.

Quoi qu'il en soit, il faut aussi s'intéresser à la reconversion du site de façon à anticiper cette fermeture. Nous avons la chance, si je puis dire, d'en connaître le terme longtemps à l'avance. Il faut que nous utilisions les quelques années qui nous sont laissées pour faire ce qui doit être fait, c'est-à-dire pour ouvrir un chantier et pour le mener à bien.

Depuis notre entrevue, j'ai rencontré le président de Pechiney. Je lui ai demandé de renforcer fortement les moyens en argent et en hommes de la cellule de reconversion et d'intensifier la prospection de projets industriels. Il m'a donné la plus ferme assurance de répondre aux exigences que je lui ai présentées. Nous surveillerons attentivement, vous et moi, l'accomplissement de ces promesses.

Sur le site de Lacq, nous nous trouvons en face de réalités géologiques. Depuis le début des années 80, l'aubaine dont avait bénéficié le Sud-Ouest est en train de décliner. L'épuisement des gisements apparaît inéluctable, mais l'échéance est cette fois-ci très lointaine puisque l'on prévoit encore l'extraction d'un milliard et demi de mètres cubes en l'an 2000. Au-delà même de l'an 2000, ce sont 1 400 emplois qui subsisteront à l'usine de Lacq, à comparer aux 1 850 emplois actuels. La situation est donc beaucoup moins dramatique que celle que vous évoquiez à propos du site de Noguères.

Il reste que la thérapeutique doit être la même, et nous insistons également, avec succès d'ailleurs, auprès de la S.N.E.A. pour qu'elle s'intéresse très activement à la reconversion et à l'industrialisation du Sud-Ouest. Pour le seul département des Pyrénées-Atlantiques, 3 300 emplois ont été créés et 250 millions de francs d'aides ont été distribués en dix ans. Je considère que ce n'est qu'un commencement. Compte tenu des attraits que présente votre région, il est indispensable de continuer vigoureusement cette action et vous pouvez compter sur moi pour vous aider à le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre, vous avez maintenant la parole pour votre intervention générale.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, l'industrie française, si l'on s'en tient aux chiffres, se porte bien, et j'aurai la modestie, que je demanderai à mon prédécesseur de partager, d'en créditer pour une part la bonne conjoncture internationale.

La production industrielle progresse, et fortement : 5,5 p. 100 en 1988. Les investissements en biens d'équipements des entreprises du secteur concurrentiel sont de nouveau en croissance marquée depuis trois ans. On parle maintenant, pour 1988, d'une croissance du volume d'investissement de 13 p. 100, chiffre que l'on n'avait pas connu depuis de nombreuses années. Même les exportations de produits manufacturés, dont il a été beaucoup question, se sont accrues en volume de 7,5 p. 100 sur les douze derniers mois. L'industrie, si elle est toujours perdante sur le front de l'emploi, se rapproche lentement de l'équilibre : 107 000 emplois perdus en 1987 contre environ 20 000 en 1988, d'après les dernières estimations. C'est trop, mais le progrès est sensible.

Et pourtant ces chiffres ne manifestent qu'une partie de la vérité : il est vrai aussi, et cela vient d'être dit pertinemment au cours de la discussion précédente, que le solde de nos échanges industriels s'aggrave d'année en année et que des pans entiers de notre industrie sont en situation de faiblesse, voire de détresse.

La conjoncture mondiale de la construction navale nous condamne à ne maintenir en activité, et encore à grand-peine, qu'un seul grand chantier. L'industrie ferroviaire souffre et fait souffrir avec elle des régions entières. Quant au secteur textile, que l'on croyait sauvé, il paraît de nouveau sur le point de se défaire, région après région, firme après firme, sous les coups d'une concurrence extérieure plus agressive que jamais. Le département des Vosges est certes durement touché, comme l'a dit M. Spiller, mais, hélas ! beaucoup d'autres régions de France sont dans la même situation.

Tout cela a été dit et bien dit. J'ajouterai encore quatre remarques à ce préambule un peu long, mais un budget ne peut s'apprécier qu'à partir d'une situation.

Tout d'abord, s'il est vrai qu'en général nos grandes entreprises se classent bien sur le plan mondial dans les secteurs à moyenne ou à faible densité technologique - le ciment, l'aluminium, les gaz industriels, les pneumatiques, par exemple - elles n'occupent, sauf exception, et il n'y en a guère, qu'une position moyenne ailleurs, dans des secteurs comme les équipements, la chimie ou la pharmacie. Ainsi, malgré le poids de l'agro-alimentaire dans les échanges de la France, un seul groupe français se situe, et au seizième rang seulement, parmi les cinquante premières firmes de ce secteur sur le plan mondial. C'est inquiétant.

Deuxièmement, nos grandes groupes sont pour la plupart handicapés par un endettement et des frais financiers trop lourds : leur bilan porte encore la trace, malgré une amélioration récente, des frais de restructuration qu'ils ont dû assumer, et aussi, il faut le reconnaître, de cette injustice permanente qui fait que, dans le partage de la richesse nationale, l'industrie a rarement eu sa juste part. Les appels au défi industriel ont rarement dépassé, en France, le stade des incantations.

Troisièmement, toutes les analyses montrent que le tissu des petites et moyennes entreprises est chez nous moins dense et moins cohérent qu'ailleurs. Une comparaison récente que j'ai fait établir entre les entreprises françaises et allemandes du secteur de la mécanique, secteur représentatif d'une large gamme de nos industries, fait apparaître que les premières sont en moyenne deux fois plus petites que les secondes, qu'elles dépendent trois fois moins pour la recherche et qu'elles emploient quatre fois moins de cadres diplômés. Ne nous étonnons donc pas qu'en termes d'exportation la comparaison ne soit pas non plus, il s'en faut de beaucoup, en notre faveur.

Enfin, et j'aurais pu commencer par cette observation, je ne suis pas sûr que les relations sociales soient parvenues chez nous à ce niveau de maturité et de densité qu'elles ont atteint chez un certain nombre de nos voisins du Nord et de l'Est ; elles ont d'ailleurs été un atout décisif de leur réussite économique. Malgré des avancées certaines, dont j'ai été le témoin et, dans certains cas, l'acteur au cours de ma vie industrielle, il nous reste en ce domaine, j'en suis convaincu, beaucoup à inventer.

Si notre industrie réussit à relever ces quatre défis - social, technologique, financier et économique - elle contribuera à faire reculer le chômage, car il n'est écrit nulle part que l'industrie, grande ou petite, ne serait pas, elle aussi, en mesure de créer des emplois, comme elle en a créé par centaines de milliers dans les décennies qui ont suivi la dernière guerre. Je partage sur ce point l'avis qui a été exprimé par M. Rimbaud.

Il nous faut donc, à l'évidence, une politique pour l'industrie ou, pour faire court, une « politique industrielle ». Cette expression a sa place dans le vocabulaire allemand et anglais, monsieur Borotra, et bien sûr japonais et coréen. Je ne vois pas pourquoi elle n'aurait pas sa place dans le nôtre.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Franck Borotra.** Sa place, peut-être, mais où sont ses moyens ?

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** On a parlé pendant longtemps de restructurations industrielles - je reprends l'expression de M. Roger-Machart - et il fallait les faire, à coup sûr, pour établir une nécessaire rentabilité des entreprises. Aujourd'hui, le mot d'ordre est au développement industriel qui doit conduire, à partir des profits retrouvés, à créer de nouvelles richesses, c'est-à-dire des équipements, des exportations et des emplois.

Les échéances sont incontournables, et 1993 n'est évidemment qu'une étape, car il serait naïf de penser que, dans trois ans, la concurrence se limitera à un tête-à-tête entre les Douze. Nos entreprises auront, permettez-moi l'expression, le monde entier à leurs trousses !

La politique industrielle que nous engageons ne procède ni d'un Etat magicien, omniprésent, omnigérant et seul garant d'une bonne logique industrielle, ni d'un Etat minimum, absent, se référant à la seule logique du marché. Le marché, taissé à lui-même, n'a aucune logique et ce type d'Etat, en vingt-cinq ans de vie industrielle internationale, monsieur Madelin, je ne l'ai franchement rencontré nulle part. Aucun pays industriel ne laisse faire. Dans le monde tel qu'il est, c'est-à-dire féroce, laisser faire ce serait, à moyen terme, la vente à l'encan de nos entreprises.

Les entreprises ont toutes leur stratégie, celles en tout cas qui sont bien gérées. Il est normal que le ministère de l'industrie ait la sienne. C'est celle-là même que j'ai l'honneur de vous présenter à travers ce projet de budget.

J'ai entendu les remarques concernant l'exiguïté des moyens mis à ma disposition. A cela je donnerai deux réponses.

D'abord, l'on ne peut pas réclamer à la fois des allègements d'impôts pour toutes les entreprises et des aides accrues pour certaines d'entre elles. Des allègements généraux d'impôts, la loi de finances en comporte, du reste, en faveur notamment des entreprises nouvelles et de celles qui réinvestissent leurs bénéfices. Je n'en rappellerai pas le détail ; cela a déjà été fait, soit pour les approuver, soit pour les critiquer.

Et puis je dirai aussi, fort d'une certaine expérience, qu'il est plus difficile mais souvent plus efficace de répartir intelligemment de petites sommes que d'en dépenser inconsidérément de grandes. Croyez-moi, ce n'est pas un alibi, c'est le résultat d'une expérience industrielle déjà longue.

Mais venons-en aux chiffres du budget. Ils se répartissent entre deux grandes catégories et je me référerai, si vous le voulez bien, davantage à leur contenu et aux intentions qu'ils manifestent qu'à leur qualification budgétaire formelle.

Il y a d'abord les crédits destinés à soutenir et, éventuellement, à accompagner dans leur repli de grandes industries traditionnelles.

Au nombre de ces industries figurent, en premier lieu, les charbonnages. Nous leur consacrons 7 milliards de francs sur 17 milliards au total, soit près de 40 p. 100 de nos ressources. Il s'agit évidemment d'un pourcentage massif, mais il est défini à la fois, vous le savez, par l'évolution des retraites et par les efforts de productivité que cette entreprise, mois après mois, même tenacement. Plusieurs d'entre vous ont mis l'accent sur la nécessité d'un effort important des pouvoirs publics. Je voudrais tout de même souligner qu'au total, nous avons pu maintenir au même niveau global l'effort de l'Etat au profit des charbonnages et des régions minières. M. Chérèque, lorsque viendra son tour de s'exprimer, pourra vous donner sur ce point des apaisements.

Deuxièmement, les chantiers navals constituent à coup sûr pour nous un très difficile problème, puisque cette industrie, en France comme ailleurs, vit très au-dessus de ses moyens, l'argent public venant compenser la différence, qui est parfois énorme, entre les coûts de fabrication et les prix de vente, ces derniers étant indexés, hélas, sur les cours des marchés mondiaux qui sont fort déprimés.

Nous disposons, à cet effet, de 1,5 milliard en crédits de paiement et de 500 millions en autorisations de programme sommes qui devront être augmentées pour que nous puissions, comme c'est notre ferme volonté, continuer à soutenir le chantier de Saint-Nazaire. Mais nous demanderons aussi à Alstom, sa maison mère, de tout faire pour améliorer la rentabilité de l'entreprise et diminuer le poids qu'elle fait peser sur les finances de l'Etat. Ce n'est qu'à ce prix que nous serons à même d'honorer de nouvelles commandes de paquebots et d'assurer ainsi le plan de charge du chantier.

Nous serons aidés en cela - je vous en donne la confirmation - par le transfert au chantier naval de Saint-Nazaire des frégates de surveillance commandées par la défense nationale.

Les crédits de reconversion industrielle et de formation professionnelle concourent au même but. Nous disposons, au budget de l'industrie, de 100 millions de francs gérés en liaison avec le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et qui viennent en sus de ses propres crédits. Ils sont destinés à réindustrialiser des sites menacés par l'évolution des techniques ou des marchés. Je laisserai à M. Chérèque le soin d'exposer le détail de ces crédits et d'expliquer les espoirs très fermes qu'il nourrit de voir ces crédits prochainement augmentés.

Une partie de ces crédits de reconversion servira, concurrentement avec d'autres initiatives que nous préparons, à soutenir des entreprises et des régions textiles en grande difficulté. Je l'ai dit et je le confirme. Il s'agit d'un problème très sérieux qui risquerait de devenir dramatique si nous n'engageons pas - mais nous le ferons - des actions énergiques à la fois sur les fronts extérieur et intérieur. Soyez assurés que les réunions européennes auxquelles j'assiste nous donneront l'occasion de soutenir sans naïveté - le mot a été prononcé - les intérêts de notre industrie.

Le deuxième grand chapitre de ce budget concerne les crédits offensifs, si je puis dire, qui devraient nous permettre de muscler nos entreprises en prévision des échéances européennes prochaines. Ce sont, par nature, les crédits les plus diversifiés puisqu'ils s'adressent à une multitude d'industries, mais on peut les ranger, sans forcer la nomenclature budgétaire, en trois types.

Les premiers sont constitués des dotations en capital destinées aux entreprises publiques et je suis heureux de pouvoir les classer dans la catégorie des crédits offensifs et non plus dans celle des crédits de soutien à des industries en grande difficulté. Ces dotations, même si elles sont inscrites au budget des charges communes, constitueront manifestement un instrument de politique industrielle. A ce propos, je peux rassurer M. Madelin en lui précisant qu'elles sont évidemment destinées aux entreprises industrielles.

Elles s'élèvent à 4,1 milliards, ce qui est peu, selon M. Durieux, mais on pourrait en dire autant de chaque chapitre de ce budget et, plus généralement, de tous les chapitres de tous les budgets. Elles peuvent donc paraître faibles par rapport aux ressources que pourrait leur apporter le marché si elles étaient cotées en bourse. Cela est peut-être exact, encore que je ne sois pas sûr que le marché s'empresserait auprès de certaines entreprises - la sidérurgie, diverses entreprises chimiques, Renault - dont les bilans ont été dévastés par les crises précédentes et dont le redressement très méritoire est récent et encore fragile.

Quant aux autres, les plus heureuses - et les plus nombreuses aussi -, dont la rentabilité est aujourd'hui exemplaire, elles peuvent - et du reste elles ne s'en font pas faute, voyez, par exemple, Thomson-C.S.F. -, accéder au marché par l'intermédiaire de leurs filiales industrielles, et cela sans danger pour la stabilité et la sécurité de leur capital, à l'abri, par définition, des coups de main boursiers.

A vrai dire, le problème des grandes entreprises du secteur public n'est pas actuellement celui de leur financement. L'ingéniosité des opérateurs financiers met aujourd'hui à leur disposition des « produits », comme l'on dit dans le métier, dont le taux de rémunération n'est pas supérieur à celui des actions ordinaires et les apports prévus en 1988 sont plutôt

destinés, pour solde de tout compte, espérons-nous, à améliorer les structures de bilan mises à mal dans le passé, avant un nouveau départ qui sera, lui, autofinancé. La seule exception concerne Bull, qui constitue, à l'évidence, un secteur stratégique et que nous continuerons à financer, parce qu'il y a pour notre pays un enjeu européen et mondial de toute première importance. Il s'agit presque d'un élément de souveraineté nationale.

**M. Jacques Roger-Machert, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Nos réflexions visent plutôt aujourd'hui à assurer, entre l'Etat actionnaire et ses filiales, un type de relations qui garantissent en tout premier lieu à celles-ci, en particulier à leur management, la continuité de leur action. Vous savez que c'est un point auquel, par expérience et par conviction, je suis personnellement très attaché.

Elles tendent à assurer également un type de relations qui leur permettent également de s'insérer dans le grand jeu européen et international. A ce propos, monsieur Durieux, vous avez souligné, à juste titre, l'importance de cette question. Je peux vous assurer que nous ne bloquerons pas les entreprises dans un isolement hexagonal qui serait mortel pour elles. Nous devons réfléchir à moyen et à long termes aux moyens de les y aider.

Enfin nos réflexions visent à assurer un type de relations garantissant aussi à l'Etat - parce que c'est un droit élémentaire de l'actionnaire - qu'il pourra faire valoir, et éventuellement prévaloir, ses vues dans le domaine stratégique.

Les contrats d'objectifs que nous allons mettre en œuvre sont un élément de réponse à cette triple exigence.

La deuxième rubrique dans ce chapitre des crédits offensifs concerne ceux que j'appellerai les crédits d'innovation et que je classerai à leur tour d'après leur nature en trois groupes.

D'abord le plus gros consommateur de ces crédits, et de très loin, est le Commissariat à l'énergie atomique dont les travaux de recherche civile sont soutenus à hauteur de 3,5 milliards par les crédits de mon ministère. L'enrichissement et le retraitement des matériaux nucléaires sont aujourd'hui les axes principaux de ces études qui tendent à défendre la position de leader que la France possède en ce domaine et qu'attestent du reste les offres de coopération qui lui viennent de toutes les régions du monde, y compris de pays aussi avancés que le Japon. Le C.E.A., monsieur Rimbaud, n'est menacé par personne et il continue à travailler pour le bien de la nation.

J'ajoute qu'un effort particulier est poursuivi au sein du C.E.A., et à l'intérieur même de mon administration, pour garantir la sûreté nucléaire. C'est un domaine essentiel qui conjugue la mise en œuvre de techniques de plus en plus sophistiquées et le respect de procédures et de disciplines que nous développons et que nous imposons sans relâche depuis trente ans avec un certain succès ou, en tout cas, avec une absence très remarquable d'insuccès. Il faut absolument le reconnaître et en faire bénéficier les responsables de cette action de sûreté nucléaire.

Le deuxième poste en volume, parmi ces crédits d'innovation, concerne le secteur électronique qui recevra de notre part près de 2 milliards de subvention. C'est un domaine à la fois passionnant et très difficile dans lequel le succès n'est jamais assuré mais où la coopération européenne tant directement qu'à travers Euréka, se développe pour faire face à la résistante concurrence japonaise. Thomson, Bosch et Philips, vous le savez, ont déjà conclu un accord pour mettre au point la norme de télévision haute définition qui est sûrement le rempart le plus efficace contre l'invasion japonaise et pour laquelle des prototypes sont déjà au point. Les cérémonies de l'année prochaine nous donneront l'occasion de voir en direct ce que les entreprises auront pu réaliser.

D'ailleurs - et la nouvelle est toute récente - Thomson, qui était déjà lié à une firme italienne, vient de conclure avec Philips et Siemens un accord beaucoup plus ambitieux pour produire les semi-conducteurs de la nouvelle génération. Ces derniers, vous le savez, sont, pour la décennie qui s'ouvre et probablement pour celles qui suivront, le moteur de l'expansion industrielle. Ce club qui s'appelle Jessi est un enjeu décisif à la mesure de ce que les Etats-Unis et les Japonais ont déjà entrepris, mais qui va exiger, au-delà de 1988, un soutien important de la part de l'Etat.

Dans ces crédits d'innovation, nous bénéficions enfin de ressources qui sont soit entièrement nouvelles, soit en sensible augmentation, pour soutenir des actions de modernisation que je qualifierai d'horizontales.

Ainsi, un crédit nouveau de 150 millions de francs nous permettra de soutenir de grands projets structurants. Puisqu'il en a été question au cours de la discussion, je souligne que ces dotations se caractérisent par une double qualification : d'une part, elles doivent induire elles-mêmes de nouvelles recherches et, d'autre part, elles sont susceptibles de modifier en profondeur une large gamme de techniques, de la biologie à l'atome. Je pense, par exemple au laser qui sert à la fois à procéder à des opérations chirurgicales et à enrichir le combustible nucléaire.

Il est également d'autres thèmes utilisables et nous serons très vigilants dans leur choix, en retenant de préférence ceux qui sont de nature à engendrer rapidement des retombées commerciales directement rentables. L'énoncé définitif des thèmes de recherches sera fixé dans les prochains mois en collaboration avec M. Curien, mais il est clair qu'ils seront arrêtés et qu'ils seront gérés en étroite collaboration avec les industriels.

Je vois, dans cette inscription d'un crédit nouveau, un effort, encore modeste, certes, mais significatif, pour soutenir la recherche appliquée, directement orientée vers le marché et, pour l'essentiel, menée dans les laboratoires d'entreprises.

Dans le même esprit et sur le même chapitre budgétaire, 50 millions sont prévus pour bonifier les contrats de recherche que les centres techniques professionnels, qui sont parfois un peu trop repliés sur eux-mêmes, concluront avec des entreprises sur des bases librement consenties. Là encore, l'initiative doit venir d'elles, c'est-à-dire du client, au moins autant que des laboratoires fournisseurs.

La deuxième action budgétaire horizontale porte sur un domaine que les experts appellent la métrologie, certification, qualification. Je ne m'attarderai pas sur ce sujet, parce que M. Mas a souligné, à juste titre et avec beaucoup de détails, l'importance des enjeux en cause. Ils ont été reconnus par le Gouvernement puisque les crédits ont fait un saut de plus de 20 p. 100 pour atteindre un montant de 310 millions, somme toute modeste, mais rien ne dit qu'il ne sera pas appelé à augmenter au fur et à mesure que notre effort se développera.

Il s'agit d'un domaine extraordinairement technique et qui ne passionne pas l'opinion, mais cette question de la normalisation - et je rejoins tout à fait les propos de M. Mas - dissimule en fait d'énormes enjeux, auxquels nous essayons, par tous les moyens, de sensibiliser l'opinion.

La normalisation, avez-vous dit, monsieur Mas, est un domaine trop sérieux pour le laisser aux normalisateurs, cela est vrai. Elle est l'affaire de tout le monde, du public comme des spécialistes. Nous allons étudier votre suggestion d'instaurer un crédit d'impôt pour des investissements immatériels. Je pense, en effet, que la normalisation fait partie de ces investissements immatériels qu'il faut à tout prix encourager, au même titre que la recherche.

Enfin vous me permettrez de ranger parmi ces crédits horizontaux - c'est la dernière rubrique - ceux que nous consacrons aux économies d'énergie. Il en a été peu question au cours de la discussion préliminaire, mais nous les maintiendrons malgré la baisse conjoncturelle du prix du pétrole, malgré la surabondance de notre électricité nucléaire et malgré, il faut le reconnaître, une certaine indifférence de nos concitoyens, parce que la sécurité de nos approvisionnements est, à l'évidence, un élément essentiel de notre souveraineté à moyen et à long termes et parce que économiser l'énergie n'est pas s'imposer une charge, mais susciter un courant d'innovation. De ce point de vue, le souci de l'environnement et celui de la technique se rejoignent.

Je terminerai, mesdames et messieurs les députés, par un troisième sujet qui me tient particulièrement à cœur, celui des aides que nous voulons apporter au réseau des petites et moyennes entreprises dont j'ai indiqué les faiblesses, mais dont me frappe aussi l'extraordinaire et nouvelle vitalité.

L'entreprise est, enfin, devenue à la mode depuis moins de dix ans ; c'est tant mieux et ce n'est pas trop tard. Le nombre d'entreprises créées chaque année atteint aujourd'hui près de 300 000 après un bond véritablement étonnant de 50 p. 100 en quelques années. Encore faut-il fournir à ces sociétés, encore fragiles, les hormones de croissance qui leur

permettront d'atteindre la taille critique au-delà de laquelle il leur sera possible de s'autofinancer pour innover, investir, embaucher et exporter.

L'Etat ne pourrait évidemment rien s'il n'y avait pas, au commencement, des vocations d'entrepreneur mais, puisque celles-ci se multiplient aujourd'hui, dans tous les domaines et dans toutes les régions, nous avons le devoir évident de les aider à créer des investissements, des exportations et des emplois. Il n'est pas étonnant, monsieur Madelin, que vous vous en soyez vous-même aperçu avant moi : cela crève les yeux ! C'est ainsi que nos voisins allemands ou anglais commencent à faire baisser les courbes de chômage. C'est aussi comme cela que les Américains, à leur manière - mais l'objectif était le même - ont revivifié les vieilles régions de l'Est en déclin.

Sur le plan national, le modèle de la politique que j'entends mener est représenté par l'Anvar. Je rends hommage à ceux qui l'ont créée et aussi à ceux qui, dans une période de doute, ont finalement résisté *in extremis* à la tentation de la supprimer. L'Anvar est une institution à la frontière entre le public et le privé dotée certes de crédits de l'Etat, mais aussi peu étatique que possible. Elle doit à cette bienheureuse bâtardise sa souplesse dans le comportement et sa rigueur dans la gestion.

Nous veillerons à ce que l'Anvar reste fidèle à sa vocation première qui est d'être une entreprise fondamentalement technicienne et ne devienne pas une banque, ce qui ne serait pas conforme à sa vocation.

Nous comptons compléter l'action de l'Anvar au bénéfice des P.M.I. en essayant de distribuer, aussi intelligemment qu'elles, les crédits dits, de politique industrielle, lesquels après une longue période de repli, pour ne pas dire de décadence, sont de nouveau... augmentation, modeste, certes, mais significative, de 10 p. 100.

Nous disposons donc de 440 millions au total, que nous comptons utiliser en accord contractuel avec les collectivités territoriales - mais pas exclusivement - avec les chambres de commerce et d'industrie et avec tous les acteurs locaux qui le voudront, afin d'aider les P.M.I. de la manière qui apparaîtra souhaitable, au cas par cas. J'accueille volontiers la suggestion de M. Roger-Machart de renforcer la délégation aux P.M.E. qui appartient à mon ministère.

Mes carnets s'enrichissent, à chacun de mes voyages en province, d'exemples d'entrepreneurs potentiellement performants, mais auxquels un peu plus d'information, de formation, d'équipement ou, seulement, d'assistance technique ou commerciale pourrait donner un élan décisif, en attendant que nous puissions perfectionner sur les plans juridique, bancaire et fiscal l'environnement de ces entreprises, comme les rapporteurs des commissions l'ont souhaité.

J'accepte également bien volontier la suggestion bien volontiers d'instituer un régime fiscal particulier pour l'épargne de proximité. C'est un chantier qui est ouvert ; ce sujet sera discuté lors de l'examen des articles non rattachés.

Il s'agit de procéder à un saupoudrage intelligent de crédits, comme les Japonais - et j'en ai eu le témoignage direct - l'ont fait lors du premier choc pétrolier, et non de transformer le ministère de l'industrie en cabinet de consultant. Cela n'est pas exactement dans la vocation de l'Etat, mais mon rêve serait que le ministère de l'industrie puisse mettre à la disposition des entreprises un gigantesque réseau de banques de données, dans le sens de ce qu'a proposé M. Billardon. Nous commençons à faire en sorte que ce rêve devienne progressivement une réalité.

Il s'agit, en un mot, de donner la parole à la base et d'engager le redéploiement, vers les industries et vers les provinces, d'une administration certes très compétente mais, qui est trop lourdement et trop exclusivement regroupée sur elle-même et sur Paris. Cette tâche occupera, n'en doutons pas, mesdames et messieurs les députés, plus que l'espace d'un seul budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en revenons aux questions.

Au titre du groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Roland Blum.

**M. Roland Blum.** Monsieur le ministre, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1989, la taxe intérieure sur les produits pétroliers est révisée à la hausse. Le taux de pro-

gression se situe aux environs de 5,7 p. 100 par rapport aux évaluations révisées pour 1988. Cette fiscalité est très pénalisante.

La réduction au 1<sup>er</sup> janvier 1987 de la T.I.P.P. sur le fioul lourd à 170 francs par tonne était la première étape de réalisation d'un objectif tendant à mettre, en deux ans, la taxe intérieure au niveau de la moyenne des pays de la C.E.E. Le taux de taxe pour 1988 - 117 francs par tonne - a été présenté comme la réalisation de cet engagement pris par le Gouvernement à la fin de 1986.

En fait, la moyenne retenue a été établie sur des bases de calcul contestables, supérieures à la moyenne européenne réelle. Il n'a pas été possible de savoir comment ce chiffre avait été calculé malgré les demandes répétées des professionnels auprès des services de la C.E.E.

Or, la surtaxation des produits pétroliers pèse lourdement sur les entreprises, ce qui nuit à la compétitivité de l'industrie française vis-à-vis de ses concurrents étrangers.

Quelles sont, monsieur le ministre, les dispositions que vous envisagez de prendre pour apporter à l'industrie pétrolière française le grand espoir d'un retour aux conditions d'une vraie concurrence ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, il est souhaitable d'aligner notre fiscalité sur le fioul industriel, qui est actuellement de 117 francs par tonne, sur le niveau moyen de nos partenaires européens, soit 58 francs par tonne. L'écart est évidemment très impressionnant.

Parmi les mesures envisageables et qui doivent être envisagées en matière de fiscalité de l'énergie, celle-là est l'une de celles dont l'impact sur la compétitivité de notre industrie et de notre commerce extérieur serait le plus important.

Une différence de l'ampleur de celle que je viens d'indiquer est encore plus nocive que l'écart que vous avez signalé. En effet, cette taxe est d'abord concentrée sur un petit nombre d'industries consommatrices. A son niveau actuel, elle représente, pour les entreprises concernées, un handicap de charges d'environ 400 millions de francs par an par rapport à leurs concurrents européens. En outre - point technique qu'il faut bien comprendre - le fioul lourd est un produit fatal du raffinage. Si ses débouchés diminuent, les opérateurs pétroliers français sont incités fortement à diminuer l'ensemble de leur traitement de pétrole brut, c'est-à-dire à importer des quantités plus importantes encore de produits légers et moyens, fioul domestique, gazole, essence, pour éviter de produire du fioul lourd en excédent qui ne trouverait pas de débouché sur le marché local. Les risques de fermeture de raffineries s'en trouvent accrus et surtout les importations augmentent. De ce point de vue, la baisse du marché du fioul lourd en France est préoccupante et la balance extérieure du raffinage français reflète cette situation. Traditionnellement exportatrice nette de produits raffinés, la France est devenue importatrice nette depuis 1982 et le déficit atteint aujourd'hui 20 p. 100 de notre consommation de produits pétroliers en 1987. Le traitement en France de 17 millions de tonnes de produits raffinés, que nous avons importés, aurait représenté une valeur ajoutée d'environ 3 milliards de francs qui nous manquent.

Les contraintes budgétaires - j'y viens - nous ont obligés à marquer, cette année, un temps d'arrêt dans cette harmonisation fiscale, mais je suis tout à fait convaincu qu'il faut la poursuivre et j'ai de très bons espoirs que nous pourrions la poursuivre l'année prochaine.

**M. le président.** La parole est à M. Georges Durand.

**M. Georges Durand.** Monsieur le ministre, pour vous être récemment rendu dans le département que je représente, vous n'ignorez pas que Romans-sur-Isère, dont je suis l'élu, est la capitale de la chaussure, pour l'instant du moins, car la situation se dégrade nettement depuis quelques années. Romans comptait 147 entreprises en 1946, 67 en 1954, 15 en 1982. Aujourd'hui, il en reste huit, encore la huitième vient-elle de déposer le bilan récemment. Les effectifs ont subi la même courbe, passant de 5 000 à moins de 2 000.

Romans et la chaussure ne sont qu'un exemple des difficultés qui frappent l'ensemble des industries de main-d'œuvre. A cela une raison : le poids des charges qui pèsent sur nos entreprises et les empêchent d'investir.

Un ouvrier touche un salaire mensuel de 5 865,99 francs, mais, dans le même temps, il coûte 7 541,16 francs à son employeur. Sur le total, 83 p. 100 des charges sont des charges hors salaires qui ne correspondent pas à la vocation économique d'une entreprise ; je pense notamment aux allocations familiales. Au bout du compte, la masse salariale représente 60 p. 100 du chiffre d'affaires et, à ce stade, l'entreprise vend non plus des chaussures, mais des « salaires ». Si l'on compare notre exemple aux cas italien, espagnol ou portugais, qui sont nos principaux concurrents, on constate des distorsions importantes qui tiennent au fait que ces pays disposent d'un système social moins achevé que le nôtre et donc plus facilement contournable.

Résultat : pour une paire de chaussures qui se fabrique actuellement en quatre-vingt-deux minutes, la minute de main-d'œuvre française coûte 2,05 francs ; la minute de main-d'œuvre italienne coûte 1,30 à 1,35 franc. Faites le calcul !

Le fait est là : en France, on produit en moyenne trois paires de chaussures par jour et par personne contre six ou sept paires en Italie. Qu'attendons-nous pour réagir ?

En entrant dans l'hémicycle, j'ai regardé vos pieds, mes chers collègues. Nombre d'entre vous ne « marchaient pas français ». Si tel est le cas, sachez que, dans la composition de vos chaussures, environ 70 p. 100 des fournitures ne sont pas françaises, car les industries du cuir et les tanneries ont également sombré.

Monsieur le ministre, je vous demande d'intervenir sur trois points qui permettront à nos entreprises de respirer un peu mieux : leur garantir des conditions identiques à la concurrence étrangère ; améliorer la compétitivité de nos produits par un allègement substantiel des charges sociales en fiscalisant au moins partiellement les allocations familiales, système appliqué en Italie ; enfin supprimer, ou à tout le moins réformer en profondeur, la taxe professionnelle, notamment dans ses éléments de calcul qui visent les investissements et les salaires.

**M. François Loncle.** Démagogie !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, l'industrie de la chaussure est une de celles que j'avais manifestement à l'esprit lorsque j'ai parlé des secteurs en situation de faiblesse, voire de détresse, et ce que j'ai déclaré à propos de l'industrie textile s'applique, pour les mêmes raisons, à l'industrie de la chaussure.

Que pouvons-nous faire ?

D'abord alléger les charges des entreprises. Vous l'avez signalé, ce sont des entreprises qui n'ont pas réussi, qui n'ont pas pu jusqu'à maintenant et, dans certains cas, qui n'ont pas voulu s'industrialiser, dont la main-d'œuvre est parfois peu qualifiée et qui, en tout cas, sont assujetties à des charges de salaires ou des charges sociales très lourdes.

Les baisses de taux de cotisations aux allocations familiales ont été étudiées - et je pense « votées » - à l'intention de ce type d'industries. Nous avons effectué un petit calcul qui montre que le secteur de la chaussure, qui vous préoccupe, est l'un de ceux que ces dispositions visent à aider tout particulièrement.

Avec un niveau de salaire moyen de 6 500 francs environ, en 1987 - ce n'est pas beaucoup puisque la moyenne de l'industrie est de 9 100 francs - il bénéficiera pleinement de l'allègement. Nous avons calculé que le solde de l'opération serait pour lui, en deux ans, de près d'une centaine de millions de francs ; c'est considérable puisque cela représente environ 13 p. 100 des résultats nets du secteur.

Je suis sûr aussi que l'industrie de la chaussure de la Drôme bénéficiera de l'abaissement du plafond de la taxe professionnelle de 5 p. 100 à 4,5 p. 100 même si, en raison de la complexité de cet impôt, il n'a pas été possible d'en chiffrer précisément l'impact pour les industries de la chaussure de votre département. Mais il est clair que cette mesure cible aussi ce type d'industries.

L'industrie de la chaussure de la Drôme dont je mesure les difficultés, mais qui, je le sais, bénéficie de points forts reconnus, notamment dans la chaussure féminine de qualité - j'ai eu l'occasion d'en être le témoin lors de la visite que j'ai rendue à votre région - ; verra sa situation consolidée par les dispositions adoptées par le Gouvernement, qui ne sont pas suffisantes encore, que nous devons développer.

Je pense aussi que l'industrie de la chaussure devra être l'objet privilégié de toutes les mesures d'aide dont nous disposons soit au titre des 100 millions de francs du chapitre « conversions et formations », soit au titre des 440 millions dont je dispose pour favoriser le développement industriel.

Mais il faut bien savoir que nous nous trouvons - chaque chose a son avantage et son désavantage - très liés par les dispositions communautaires. En matière fiscale, nous ne pouvons pas dépasser les limites posées par la Commission de Bruxelles. Il en est de même pour ce qui concerne les aides directes aux industries. Il faut avancer prudemment. Je répète ce que j'ai dit à propos des industries textiles, nous devons exercer un effort de persuasion vis-à-vis des entreprises elles-mêmes pour qu'elles se modernisent. J'ai eu l'occasion d'en visiter plusieurs, y compris dans le secteur de la chaussure : certaines entreprises sont très prospères parce qu'elles ont réussi à se mécaniser, parce qu'elles ont fait un effort commercial, et d'autres ne le sont pas. Je crois que dans le monde de l'industrie d'aujourd'hui, il n'y a plus de vrais secteurs, il y a des entreprises. On trouve à l'intérieur d'un secteur en grande difficulté, des entreprises vigoureuses et, dans des secteurs florissants, des entreprises en situation très difficile : il faut se demander pourquoi. La qualité du management, les efforts déployés par les entreprises en faveur de la modernisation, de la formation du personnel, peuvent avoir un impact au moins égal à celui qu'auront les mesures décidées par le Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Claude Gaillard.

**M. Claude Gaillard.** Monsieur le ministre, ma question porte sur le lancement de la campagne « Initiative et compétitivité ».

Tout d'abord, je partage votre analyse et celle du rapporteur quant à l'importance des travaux de normalisation et d'une participation accrue des petites et moyennes entreprises en ce domaine. En effet, aujourd'hui, si les grands groupes industriels participent normalement aux normalisations nationales, européennes ou internationales, il n'en est pas encore tout à fait de même pour le réseau P.M.I.-P.M.E. Or vous avez rappelé vous-même l'intérêt de la normalisation et des efforts que nous devons porter sur les P.M.I.-P.M.E.

Je tiens à vous féliciter pour l'initiative de cette campagne, si c'est vous qui l'avez prise, et pour l'avoir reprise à votre compte si elle n'est pas de vous.

Les objectifs sont doubles.

Le premier est une meilleure utilisation des outils de compétitivité que sont la norme, la certification, les essais, la métrologie et l'approche « qualité totale ». Si nous sommes à peu près bons pour la certification de produits, nous avons un chemin considérable à parcourir en termes de certification d'entreprises, notamment par rapport à nos amis britanniques.

Le deuxième objectif est une meilleure participation de notre réseau P.M.I.-P.M.E. au développement de ces outils. L'intérêt de la démarche qui a été lancée le 13 octobre en votre présence, monsieur le ministre, est qu'elle est faite par des chefs d'entreprise pour des chefs d'entreprise, ce qui ne peut qu'accroître la crédibilité des chefs d'entreprise. A ce jour, le succès est, je crois, tout à fait évident. Aussi est-il indispensable que les efforts de 1988 soient reconduits sur 1989, puisque, si, à terme, cette opération doit s'équilibrer, il va de soi que nous devons continuer un effort au moins pendant un an.

C'est la raison pour laquelle je vous prie de bien vouloir m'indiquer si vous pensez reconduire en 1989 l'aide apportée en 1988, tant cela apparaît utile notamment pour les P.M.I. et les P.M.E.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, pour répondre très précisément à votre question, je vous annonce que nous poursuivrons en 1989 l'action qui a été lancée en juin 1988, que je devais à l'initiative de mon prédécesseur et que j'ai volontiers adoptée.

A l'origine de cette affaire, il y avait une enquête que le ministre de l'industrie avait confiée à M. Philippe Boulin, président de l'Afnor, sur les problèmes de la normalisation, qui, déjà à l'époque, paraissaient pressants. M. Boulin a remis son rapport intermédiaire en juin 1988. C'est à son initiative, encore une fois, je le reconnais volontiers, qu'a été

entreprise cette action de communication, « Initiative et compétitivité 92 ». J'ai été personnellement heureux de la lancer devant 1 300 chefs d'entreprise. J'ai été aussi quelque peu surpris par l'engouement d'un si grand nombre de chefs d'entreprise pour ce sujet si austère. J'y vois la preuve que la sensibilisation auprès des industriels a déjà commencé. C'est indispensable, car la normalisation suppose un effort volontaire. Elle ne se décrète pas, sauf lorsqu'il s'agit de fixer des normes de sécurité ; c'est par une action auprès du public que nous pourrions certainement avancer.

Le succès est déjà non pas assuré, mais commence à s'affirmer puisque quatre clubs régionaux existent dès à présent à Paris, Nantes, Lille et Lycá. Ils concernent des grandes villes, mais une vingtaine de clubs doivent être créés dans des villes moyennes d'ici à la mi-89.

Vous le savez, des moyens importants ont été engagés pour cette campagne : 10 millions sur 1988-1989. Ils vont permettre de créer un cadre global d'actions dans le domaine de la sensibilisation à la fois des producteurs et des consommateurs. En effet, les consommateurs doivent exiger que l'on appose des normes sur les produits qu'ils utilisent. Cela nous permettra ainsi de mettre en place des outils spécifiques, car il faut aussi engager une action technique de formation et d'expertise.

Vous le savez, je l'ai dit dans ma déclaration, les crédits consacrés à la normalisation et à la qualité vont passer de 250 à 310 millions, ce qui constitue d'ailleurs une augmentation de 25 p. 100 et non de 20 p. 100, comme je l'avais indiqué. Ces crédits vont nous permettre d'aider les centres techniques, les laboratoires d'essais et de poursuivre la campagne de sensibilisation à laquelle vous avez fait allusion. Je suis en effet convaincu, pour ma part, que la qualité et la normalisation sont les passeports techniques de nos produits à l'exportation. Il faut que nous soyons dans ce domaine aussi bons que les Anglais et les Allemands.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et aménagement du territoire. - Industrie et article 66 (suite) :

Annexe n° 18. - M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome VI, de M. Roger Mas, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire. - Aménagement du territoire :

Annexe n° 19. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome VII, de M. Michel Dinet, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à onze heures quarante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

